



# DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

## SOMMAIRE

<b>1. Contexte national pour la préparation du budget 2024</b> .....	<b>3</b>
A. Principales données économiques : .....	3
B. Les mesures de Loi de Programmation des Finances Publiques (LPFP) 2023-2027 pour les collectivités .....	3
C. Les mesures de la loi des finances 2024.....	4
D. Les dettes publiques :.....	7
<b>2. Evolution de la situation financière de la collectivité</b> .....	<b>9</b>
A. Les recettes .....	12
1. Impôts et taxes.....	12
a) Fiscalité locale.....	12
b) Autres impôts et taxes.....	16
2. Les dotations et participations.....	17
a) Dotations Globale de Fonctionnement (DGF).....	17
b) Participations.....	19
3. Les subventions (recettes d'investissement).....	20
4. Produits des services (recettes de fonctionnement).....	22
B. Les dépenses .....	25
1. Les dépenses de personnel.....	25
2. Les autres postes de dépenses.....	26
3. La dette.....	28
4. Dépenses d'investissement.....	28
<b>3. Les orientations budgétaires de Carbone en 2024</b> .....	<b>30</b>
A. Commission EDUCATION, ENFANCE ET JEUNESSE .....	30
B. Commission POLITIQUE ASSOCIATIVE ET ANIMATION LOCALE .....	31
C. Commission SOLIDARITE ET ACTION SOCIALE.....	31
D. Commission du PERSONNEL et SECURITÉ PUBLIQUE .....	31
E. Commission COMMUNICATION .....	32
F. Commission CULTURE .....	33
G. Commission URBANISME ET TRAVAUX.....	33
H. Commission SPORTS-LOISIRS.....	34
I. Commission ENVIRONNEMENT et CADRE DE VIE .....	35
J. Commission FINANCES .....	35
<b>4. Proposition de subventions aux associations 2024</b> .....	<b>36</b>
<b>5. Dépenses d'investissement 2024</b> .....	<b>38</b>
<b>6. Endettement pluriannuel</b> .....	<b>44</b>

# Document synthétique sur l'évolution de la situation financière de la collectivité

Rappelons que l'obligation de tenir un débat d'orientations budgétaires issue de la loi du 6 février 1992 s'inscrit dans un cadre annuel et préalablement au vote du budget primitif dans les communes de plus de 3500 habitants.

Cette procédure constitue une formalité importante et vise à informer plus en amont les membres de notre assemblée et recueillir leur réflexion sur les grandes orientations budgétaires.

Le débat d'orientations budgétaires permet d'engager une concertation sur les actions qui vont guider la municipalité au service de l'ensemble de la population.

Cette réflexion doit bien sûr prendre en compte les dispositions nationales retenues par l'Etat, principalement celles issues de la loi de finances, et les données locales.

Le débat d'orientations budgétaires est l'occasion de présenter une information aussi complète que possible sur le contexte financier et économique dans lequel la préparation du budget est entreprise.

Il est pris acte du débat d'orientation budgétaire par une délibération de l'assemblée délibérante en vertu de l'article L 2312-1 du CGCT tel que modifié par l'article 107 de la loi Notre du 7 août 2015. Une telle délibération, bien qu'elle se limite à prendre acte de la tenue du DOB, doit faire l'objet d'un vote de l'assemblée délibérante.

La loi Notre du 7 août 2015 prévoit que le rapport adressé au Conseil Municipal à l'occasion du DOB doit être mis en ligne sur le site internet éventuel de la commune après adoption.

Elle prévoit également que :

« Le rapport prévu à l'article L 2312-1 comporte les informations suivantes :

1° Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunales à fiscalité propre dont elle est membre.

2° La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.

3° Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet du budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vis la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Les orientations visées au 1°, 2° et 3° devront permettre d'évaluer l'évolutions prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget. »

La loi du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018-2022 prévoit dans son article 13 que :

« A l'occasion du débat d'orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales présente ses objectifs concernant :

1° L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement

2° L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

Ces éléments prennent en compte les budgets principaux et l'ensemble des budgets annexes »

Après avoir présenté le contexte national dans lequel s'inscrit cette préparation budgétaire 2024, un zoom plus particulier sera fait sur notre collectivité. Enfin les orientations budgétaires pour 2024 seront présentées.

# 1. Contexte national pour la préparation du budget 2024

C'est dans un contexte toujours incertain mais marqué par un relatif recul de l'inflation que se profile l'année 2024.

## A. Principales données économiques :

- Croissance prévisionnelle du PIB : + 1.4% (+ 1% en 2023)
- Inflation en moyenne annuelle : +2.6% (+4.2 % en 2023)
- Déficit public : 4.4 % du PIB (4.9 % en 2023)

### Prévisions de croissance (PIB volume)

Prévisions annuelles France	2023	2024
Insee (déc. 2023)	+0,8%	/
Banque de France (déc. 2023)	+0,8%	+0,9%
Commission européenne (nov. 2023)	+1,0%	+1,2%
OCDE (nov. 2023)	+0,9%	+0,8%
FMI (oct. 2023)	+1,0%	+1,3%
Gouvernement (PLF 2024)	+1,0%	+1,4%
Prévisions annuelles Zone euro	2023	2024
BCE (déc. 2023)	+0,7%	+1,0%
Commission européenne (nov. 2023)	+0,6%	+1,2%
OCDE (nov. 2023)	+0,6%	+0,9%
FMI (oct. 2023)	+0,7%	+1,2%

### Prévisions d'inflation\*

Prévisions annuelles France	2024
Insee (déc. 2023)	/
Banque de France (déc. 2023) - IPCH	+2,5%
Commission européenne (nov. 2023) - IPCH	+3,0%
OCDE (nov. 2023) - IPCH	+2,7%
FMI (oct. 2023) - IPCH	+2,5%
Gouvernement (PLF 2024)	+2,6%
Prévisions annuelles Zone euro	2024
BCE (déc. 2023) - IPCH	+3,2%
Commission européenne (nov. 2023) - IPCH	+3,2%
OCDE (nov. 2023) - IPCH	+2,7%
FMI (oct. 2023) - IPCH	+3,3%

\*Les prévisions d'inflation sont mesurées par l'indice des prix à la consommation (IPC) ou, si précisé, par l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH). En France, en 2023 et selon les données publiées par l'Insee le 12 janvier 2024, les prix à la consommation augmenteraient de **4,9 % en moyenne sur un an** (+ 5,7 % pour l'IPCH).



Données issues du document intitulé « DOB en instantané » de la Banque Postale

Ainsi les pays européens sont plutôt dans une phase de stagnation de l'activité économique. La détente des prix de l'énergie, l'accalmie des tensions diverses suite à la reprise post covid et les perspectives à venir se traduisent par un recul de l'inflation.

## B. Les mesures de Loi de Programmation des Finances Publiques (LPFP) 2023-2027 pour les collectivités

Pour les collectivités locales, les « contrats de confiance » ont été abandonnés, et il n'y a ainsi plus aucune mesure individuelle contraignante pour les collectivités dans la LPFP.

Seul l'article 16 de la loi concerne les collectivités. Dans un amendement, le gouvernement est venu actualiser l'objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimé en pourcentage, en valeur et à périmètre constant des collectivités. Cet objectif global de réduction des dépenses réelles de fonctionnement fixe leur évolution à moins de 0,5% par an par rapport

à l'inflation prévisionnelle, ce qui correspond à une diminution des dépenses réelles de fonctionnement en volume de 0,5 % par an.

Article 16 :

- Les collectivités territoriales contribuent à l'effort de réduction du déficit public et de maîtrise de la dépense publique, selon des modalités à l'élaboration desquelles elles sont associées.
- À l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales présente son objectif concernant l'évolution de ses dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de sa section de fonctionnement. Ces éléments sont présentés d'une part, pour les budgets principaux et d'autre part, pour chacun des budgets annexes.
- Au niveau national, l'objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimé en pourcentage, en valeur et à périmètre constant, prévu au II s'établit comme suit : 4,8% pour 2023, 2,0% pour 2024, 1,5% pour 2025, 1,3% pour 2026 et 1,3% pour 2027.

## **C. Les mesures de la loi des finances 2024**

---

❖ Mesures relatives au concours financiers de l'état qui subissent une hausse significative

➤ La dotation globale de fonctionnement (DGF) 2024

Une hausse de 320 millions d'euros en 2024 pour la DGF du bloc communal :

- 150 M€ sur la Dotation de Solidarité rurale (DSR), en hausse de 7.2 %
- 140 M€ sur la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU), en hausse de + 5.3%
- 30 M€ sur la Dotation d'intercommunalité.

La décision du Comité des finances locales (CFL) du 6 février 2024 prévoit la hausse de la DSU à 150 M€ (+ 5,6 %). Les 10 M€ supplémentaires sont financés, non pas par l'Etat, mais par les communes et les EPCI, au sein de la DGF (= mécanismes d'écrêttements).

➤ Dotation particulière relative aux conditions d'exercice des mandats locaux, pour les communes de moins de 10 000 habitants, par une prise en charge par l'Etat de la protection fonctionnelle des élus locaux, soit un coût de 400 000 €.

➤ Majoration et réforme de la dotation pour les titres sécurisés

La DTS est portée à 100 M€, soit une progression de + 47,6 M€ par rapport à 2023.

➤ Les dotations aux investissements :

Renforcement de l'objectif chiffré de verdissement, les Préfets doivent tenir compte du caractère écologique des projets portés par les collectivités pour fixer leurs taux de subventionnement.

- Le fonds vert est pérennisé à 2.5 Md€ en 2024, une partie de l'augmentation sera fléchée en direction de la rénovation des établissements scolaires. Il s'agit

de renforcer la performance environnementale des collectivités, notamment en matière de rénovation des bâtiments publics, de biodéchets, ou d'éclairage public, d'adapter les territoires aux changements climatiques, en végétalisant les villes ou en prévenant les risques naturels et d'améliorer le cadre de vie des populations en développant l'écomobilité et en améliorant la qualité de l'air.

- La DSIL est reconduite à 570 M€ en AE et 549.4 M€ en CP pour le financement des projets à caractère environnemental en passant de 25% à 30%.
- La DETR, est maintenu à 1.046 Md€ en AE et 915.7 M€ en CP, pour le financement des projets à caractère environnemental en passant de 20% à 30%.

- La réforme des indicateurs financiers (potentiel fiscal, effort fiscal) pour le calcul des dotations de péréquation et du FPIC.

Les modifications du panier de recettes des collectivités locales effectuées en 2021, suite aux réformes de la TH et des impôts de production, rendaient nécessaires la réforme des indicateurs financiers utilisés pour la répartition des dotations et des mécanismes de péréquation.

La mise en œuvre de ces nouveaux calculs devait se faire dès 2022 avec une prise en compte échelonnée (mécanisme de lissage) ; le gouvernement avait choisi de surseoir pour une année de plus à l'application du nouvel effort fiscal ; en 2024 la loi de finances fait passer la fraction de correction de l'effort fiscal des communes de 90 % au lieu des 80 % prévus initialement. Le potentiel financier réformé a commencé à s'appliquer en 2023 avec l'introduction d'une « fraction de correction » : 90 % en 2023, 80 % en 2024, etc puis pris en compte intégrale des nouveaux indicateurs en 2028.

#### ❖ Mesures relatives à la fiscalité

- Les dépenses d'aménagement de terrains sont à nouveau éligibles au FCTVA à partir du 01/01/2024.
- La revalorisation forfaitaire des bases servant de base de calcul pour la taxe foncière sera de +3,9% en 2024. Cette augmentation des bases fiscales concerne plusieurs impôts locaux (taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe foncière sur les propriétés non bâties, la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, taxe d'enlèvement des ordures ménagères...). Elle est calculée depuis 2018 à partir de l'indice des prix à la consommation harmonisé. Cette revalorisation est indépendante des taux d'imposition votés par les communes.
- L'aménagement de la suppression de la CVAE avec étalement sur 4 ans, avant disparition de cet impôt en 2027, et non 2024 comme prévu dans la LF2023. Cela ne devrait pas avoir d'incidence pour les collectivités qui sont compensées par une fraction de la part de TVA.  
Mise à jour de la prévision 2023 : + 3,7 % au lieu des 6,1% annoncés  
Prévision 2024 : + 4,5 %
- Déliaison conditionnée et partielle du taux de THRS et de TFPB pour :  
Le taux de THRS de la commune ou de l'EPCI < à un plafond de 75% de la moyenne N-1 des taux communaux ou intercommunaux du département.

Capacité d'augmentation du taux limitée à 5% de ce plafond pour les communes et intercommunalités concernées.

- Nouvelle exonération de la taxe sur le foncier bâti pour une durée de 25 ans, pour les logements sociaux achevés depuis au moins 40 ans, et faisant l'objet de travaux de rénovation énergétique leur permettant de passer des étiquettes « F » ou « G » aux étiquettes « A » ou « B ». Sous ces conditions, cette exonération serait de droit et ne serait pas compensée pour les collectivités concernées.
- France Ruralités Revitalisation  
Fusion de trois zonages ruraux dans un nouveau zonage France Ruralités Revitalisation (FRR) : zones de revitalisation rurales (ZRR), bassins d'emploi à redynamiser (BER), zones de revitalisation des commerces en milieu rural (ZoRCoMiR).

#### ❖ Mesures pour faire face à la hausse du prix de l'énergie des collectivités

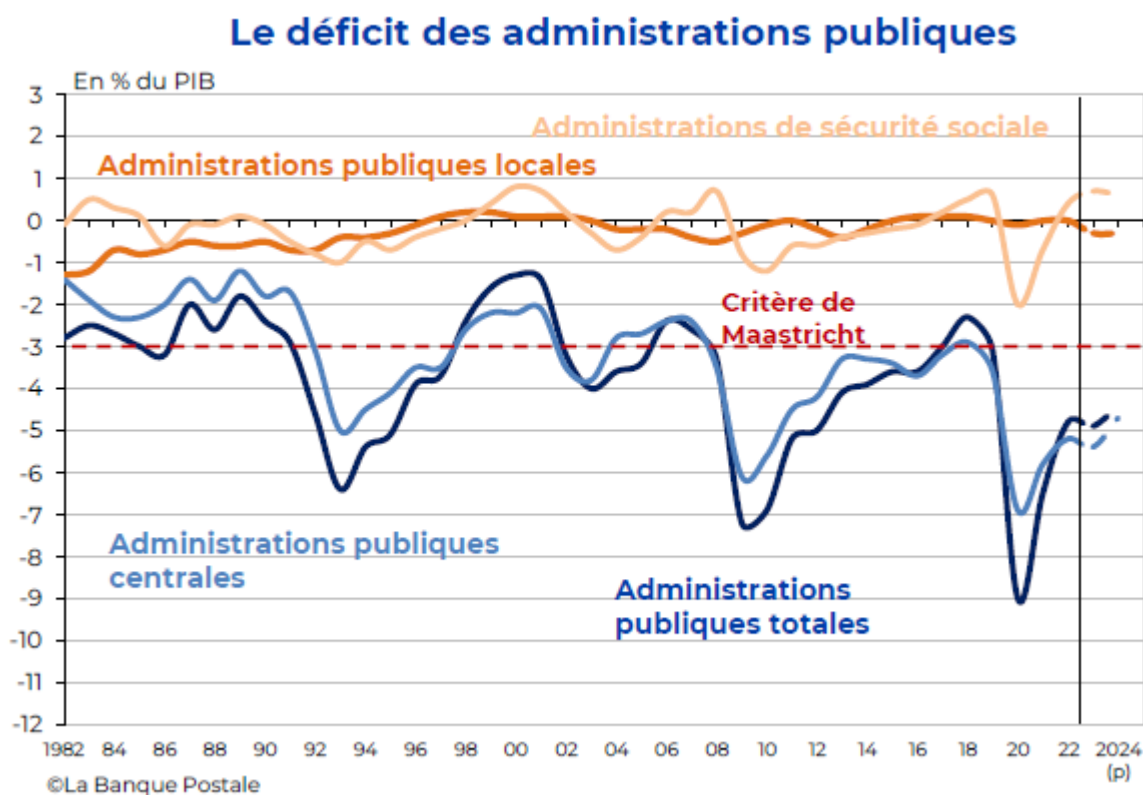
- Prolongation bouclier tarifaire en 2024 centré sur les dépenses d'électricité pour aider, sous certaines conditions, les plus fragiles budgétairement des collectivités et de leurs groupements. Les conditions d'éligibilité sont les suivantes : collectivités de moins de 10 ETP en effectifs ; recettes de fonctionnement < 2 M€ et points de livraison de puissance < 36 Kv.
- Prolongement de l'amortisseur électricité.  
Ce dispositif court du 1er janvier au 31 décembre 2024 et a vocation à bénéficier à l'ensemble des collectivités quelle que soit leur taille. Il permet à l'Etat de prendre en charge 75 % du surcoût au-delà de 250 €/MWh de la facture d'électricité des collectivités. Les clients doivent attester de leur éligibilité auprès de leur fournisseur.
- Filet de sécurité  
Cette dotation prend en charge de 50 % de la différence entre la hausse des dépenses d'énergie, d'élec. et chauffage urbain (au titre du budget principal et des budgets annexes) et 50 % de l'augmentation des recettes réelles de fonctionnement entre 2023 et 2022.  
Ce dispositif bénéficie aux collectivités locales :  
Si baisse de plus de 15% d'épargne brute en 2023  
Selon le critère de potentiel financier par habitant pour les communes et départements (inférieur au double de la moyenne respectivement des communes du même groupe démographique et constatée au niveau national) et critère de potentiel fiscal par habitant pour les EPCI à fiscalité propre (inférieur au double de la moyenne des établissements de la même catégorie).  
Le dispositif tiendra compte des baisses de dépenses d'énergie au titre de l'amortisseur électricité (dispositifs cumulables).  
Les collectivités bénéficiaires du filet de sécurité au titre de l'année 2023 percevront le versement au plus tard le 31/07/2024.  
Non reconduction du filet de sécurité pour 2024.



❖ Dispositions concernant les autres mesures

- **Mise en place du Budget vert pour les communes de plus de 3500 habitants.**  
Obligation d'intégrer au compte administratif de 2024 une annexe informative présentant les impacts du budget pour la transition écologique. Cet état présente les dépenses d'investissement qui au sein du budget contribue négativement ou positivement aux objectifs de transition écologique de la France. Une annexe au compte administratif ou compte financier unique présentera l'évolution sur l'exercice du montant de la dette consacrée aux dépenses d'investissement contribuant positivement aux objectifs environnementaux.
- **Prolongation pour un an du fonds de soutien au développement des activités périscolaires**  
Le fonds de soutien au développement des activités périscolaires a été mis en place en 2014, dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires pour soutenir la mise en place d'activités organisées sur le temps dégagé en fin de journée par la réforme. Depuis, la plupart des communes sont revenues au rythme de 4 jours et n'en bénéficient donc plus. Sur l'année scolaire 2021-2022, 1 462 communes le perçoivent encore pour un montant total de 41 millions d'euros. L'article 234 prévoit sa suppression pour l'année scolaire 2025-2026.

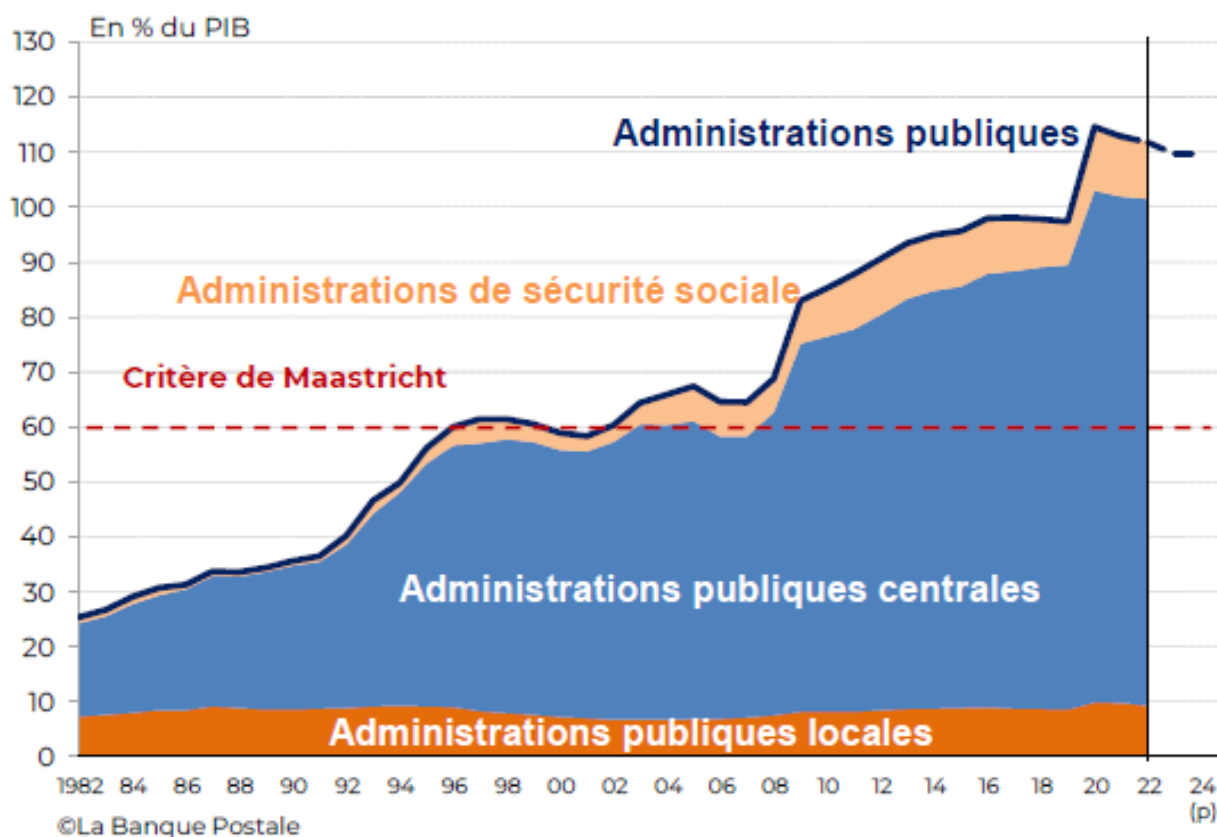
## D. Les dettes publiques :



Les finances publiques ont été fortement affectées par la crise économique et sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 à la fois sous l'effet de la dégradation de l'environnement macroéconomique et des mesures de soutien d'ampleur. Après un niveau historiquement haut de 9% du PIB en 2020, le **déficit public** redescendrait à 5% du PIB en 2023. Cette amélioration du déficit public s'explique par la fin des mesures liées à la crise COVID-19 et le rebond économique, même si le Gouvernement consacre une partie de la ressource financière au maintien du pouvoir d'achat (bouclier tarifaire) et de la compétitivité des entreprises (suppression de la CVAE).

L'objectif de la LFFP 2023-2027 est de ramener le déficit public sous la barre des 3 % à l'horizon 2027.

## La dette des administrations publiques



Le montant de la dette s'élève à près de 2950 milliards d'€ en 2022 ; la dette des APUL représente 8.3 % de la dette de l'ensemble des administrations publiques. En 2023, le **ratio d'endettement** diminuerait pour atteindre 109.7 % du PIB soit une diminution de 2 points de PIB par rapport à 2022.

## 2. Evolution de la situation financière de la collectivité

### Analyse financière retrospective

	2020	2021	2022	2023
Total recettes réelles de fonctionnement (hors cession)	6 142 291	6 359 491	6 797 274	7 454 660
	-1%	4%	7%	10%
Dont produits des contributions directes	3 871 839	3 813 783	4 015 618	4 370 419
Dont dotations et participations	1 365 293	1 514 729	1 549 483	1 893 502
Autres produits d'exploitation	905 159	1 030 979	1 232 174	1 190 739
Cession (775)	22 442	64 828	138 615	-
Total dépenses réelles de fonctionnement	5 292 350	5 489 622	6 164 175	6 515 306
	1%	4%	12%	6%
Dont charges à caractère général	1 240 951	1 345 003	1 531 555	1 595 029
Dont charges de personnel	3 107 834	3 213 188	3 593 341	3 859 287
Total recettes réelles d'investissement (sans chap 16 sauf 166)	619 890	1 244 907	886 699	1 171 787
Subventions perçues	277 763	554 582	309 660	574 060
FCTVA	102 320	438 127	140 630	5 497
Taxes d'aménagement	208 502	223 751	366 356	559 791
Total dépenses réelles d'investissement (sans ch.16)	1 065 778	1 373 423	2 965 758	1 107 527
Epargne de gestion	921 802	932 569	697 745	996 112
Epargne brute	849 940	871 539	633 099	939 355
Epargne nette	- 83 511	- 63 463	167 563	483 544
Capital Restant dû cumulé au 31/12	3 844 271	4 409 269	3 942 732	3 487 921
Ratio de désendettement	4,5	5,06	6,23	3,71
Résultat de l'exercice	- 6 956	1 371 179	- 1 772 881	547 804
Fonds de roulement	1 148 495	2 519 674	746 793	1 294 597

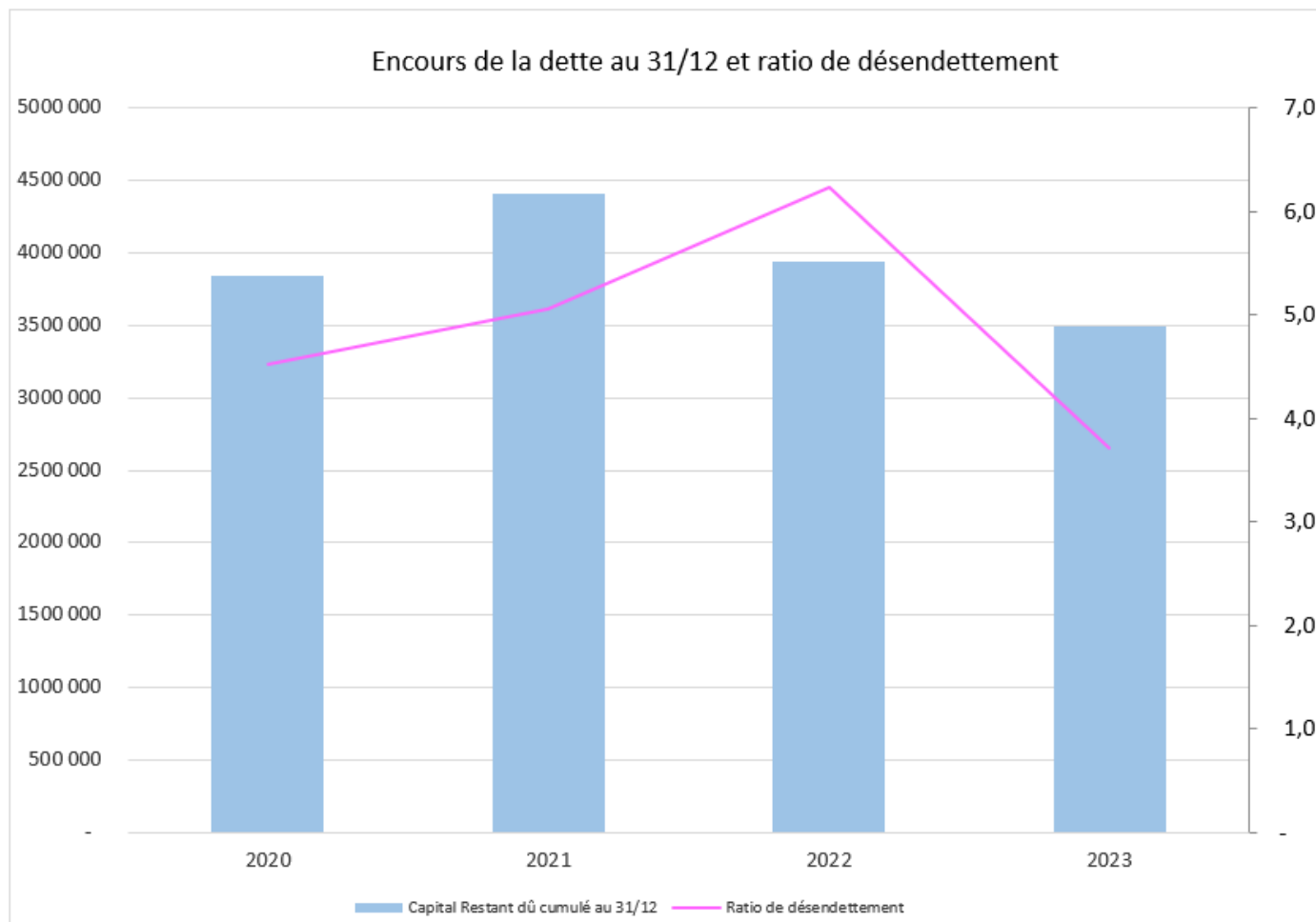
Dont prêt relais

L'épargne de gestion dégagée (recettes réelles de fonctionnement – dépenses de fonctionnement) augmentent fortement sur l'exercice et atteint 996 112 €.

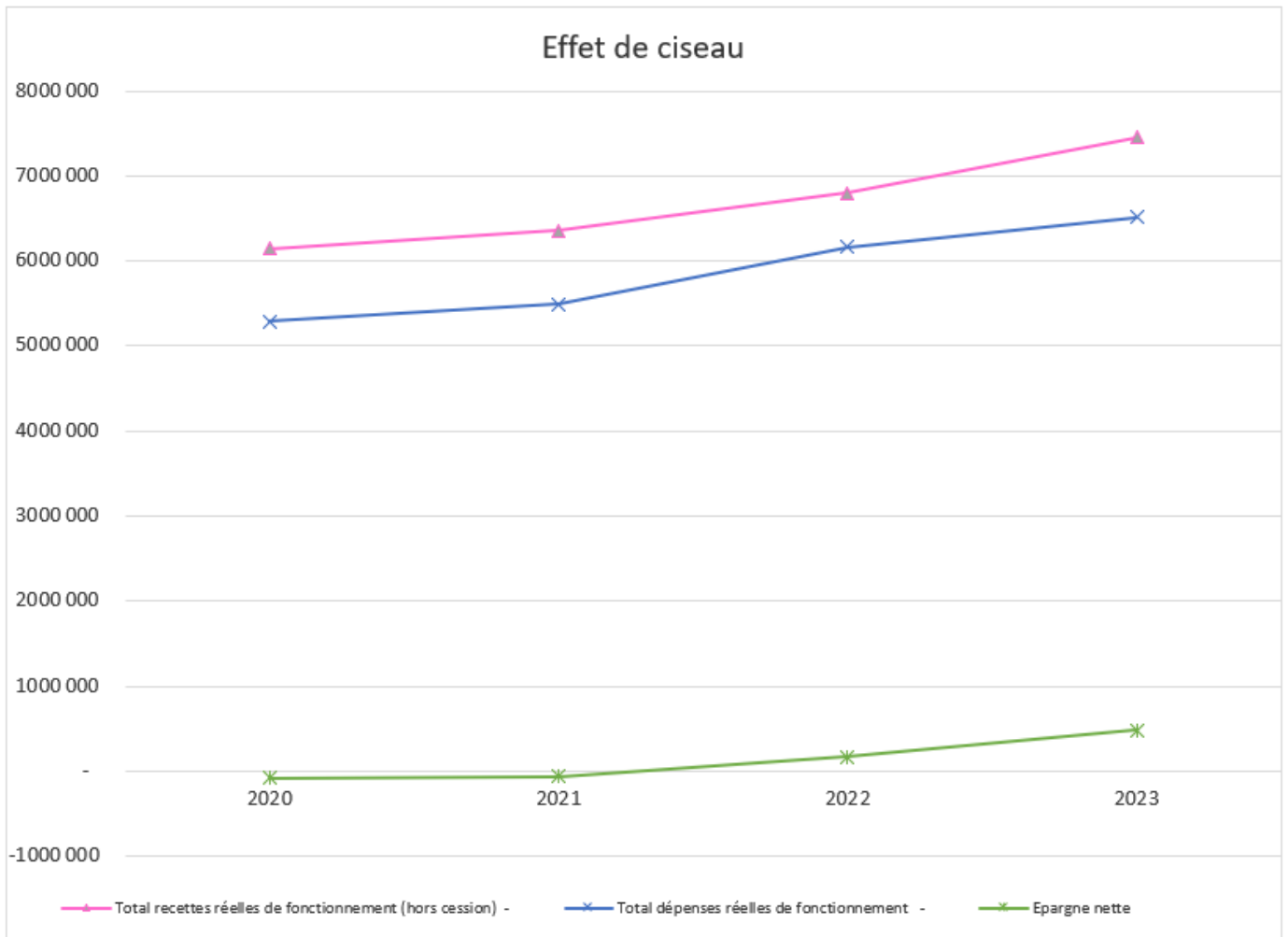
Une fois, le capital et les intérêts de la dette déduits, l'épargne nette est positive, elle s'élève à 483 544 €.

La capacité de désendettement de la collectivité est de 3.71, cela signifie que si la collectivité consacrait toute son épargne brute (Epargne de gestion – intérêts de la dette) à rembourser sa dette, un peu moins de 4 ans serait nécessaire.

Le fonds de roulement (somme algébrique de l'excédent ou du déficit reporté de fonctionnement, du solde d'exécution en investissement et de l'excédent de fonctionnement capitalisé) s'élève à 1 294 597 €. Le fonds de roulement a augmenté en 2023 car la collectivité a limité ses investissements aux dépenses déjà engagés ou aux travaux de nature à sauvegarder le patrimoine communal ou à des projets à connotation de développement durable.



Les recettes de fonctionnement baissent en 2020, principalement à cause de la baisse des produits de services (entrées piscine, repas cantine...). En 2021, les recettes de fonctionnement hors cession ont augmenté de 4 % (repas cantine, taxe additionnelle aux droits de mutation, DSR, bail emphytéotique de Bourjaguet, ...). En 2022, la commune enregistre une augmentation des recettes de fonctionnement (hors cessions) de 7% (nouveaux baux emphytéotiques de Saint-Michel). En 2023 la commune enregistre une forte augmentation des recettes de fonctionnement, qui s'explique notamment par l'augmentation de la fiscalité (+7.1 % sur les bases et +2 points sur les taux), par la perception du filet de sécurité.



Les dépenses augmentent moins rapidement (6 %) que les recettes de fonctionnement (10%) en 2022. La commune a travaillé sur la maîtrise ou la baisse des dépenses : extinction de l'éclairage public, baisse de 10 % des subventions aux associations et des indemnités des élus...

L'attention doit toujours être portée à une maîtrise des dépenses de fonctionnement.

## A. Les recettes

### 1. Impôts et taxes

#### a) Fiscalité locale

La fiscalité locale se compose principalement des contributions directes.

- Les contributions directes:

L'évolution des bases d'imposition notifiées depuis 2020 est la suivante :

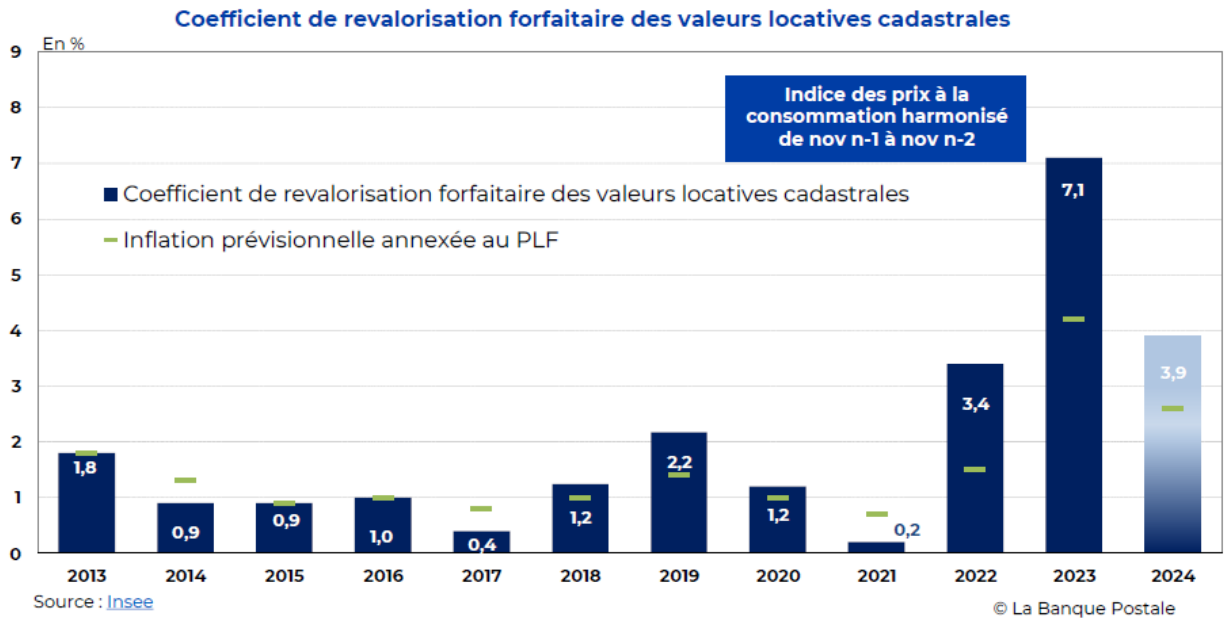
<b>BASE D'IMPOSITION NOTIFIEES</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>
TAXE D'HABITATION	6 381 897	295 636	290 287	405 895
TH sur les logements vacants	149 510	127 324	131 341	139 181
FONCIER BATI	6 307 233	6 044 397	6 328 268	6 849 896
FONCIER NON BATI	73 469	73 829	76 328	86 554
CFE (Cotisation Foncière des Entreprises)	1 538 704	1 367 413	1 519 370	1 643 342
<b>TOTAL</b>	<b>14 450 813</b>	<b>7 908 599</b>	<b>8 345 594</b>	<b>9 124 868</b>
	2,06%	-45,27%	5,53%	9,34%

<b>BASE D'IMPOSITION</b>	<b>Prévisions 2024</b>
TH Résidences secondaires	421 725
TH logements vacants	144 609
FONCIER BATI	7 181 070
FONCIER NON BATI	91 661
CFE	1 676 209
<b>TOTAL</b>	<b>9 515 274</b>

Le coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives pour 2022 est de 3.4% (pour rappel 0.2% en 2021). En 2023, pour les propriétés bâties et non bâties, qui n'entrent pas dans le champ d'application des locaux professionnels, le coefficient de revalorisation est de 7.1 %. De plus une augmentation de 2 points est envisagée (TFB / TFNB / CFE) au vu de la dynamique du territoire.

En 2024, le coefficient de revalorisation est de 3.9 %. De plus une augmentation de 2 % est envisagée (TFB / TFNB / CFE) au vu de la dynamique du territoire.

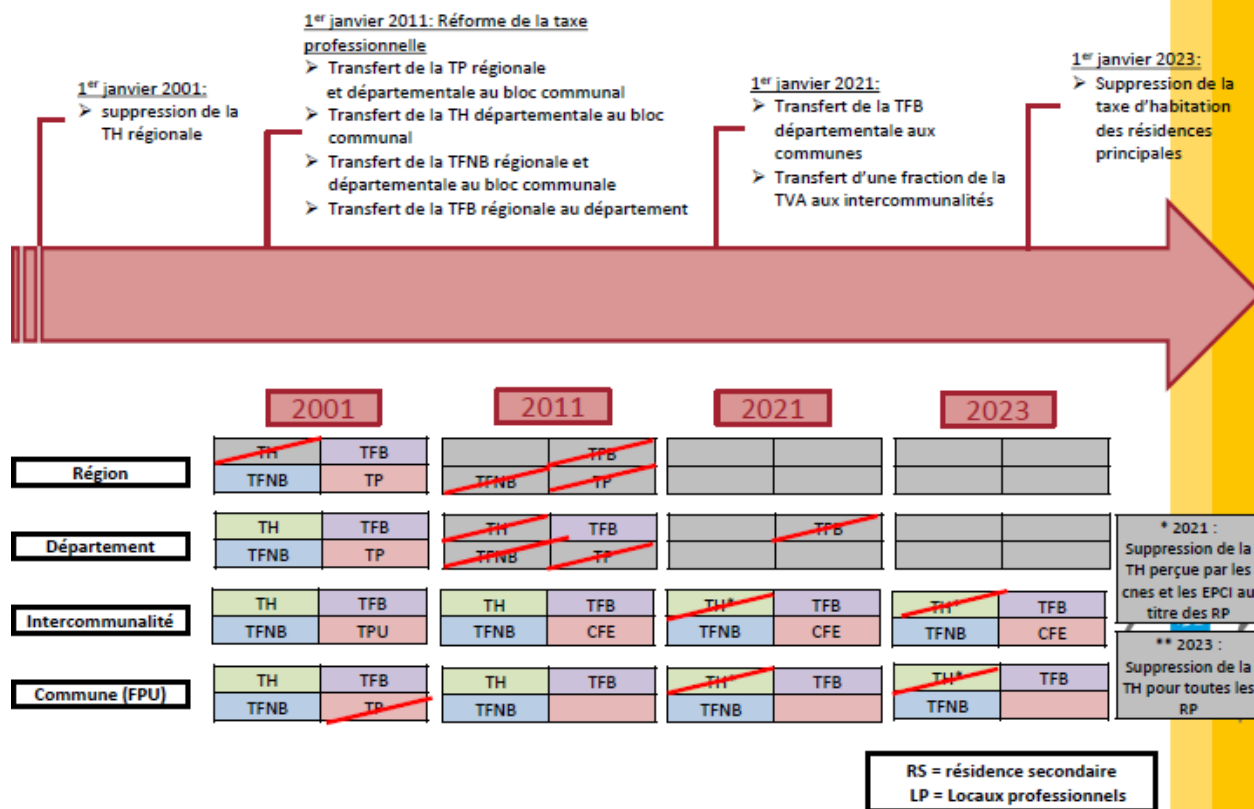
Revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales



Les taux d'imposition communaux ont été les suivants depuis 2020 :

Taux d'imposition	2019	2020	2021	2022	2023	Propositions 2024
Taxe habitation	15,75%	Gel du taux	Gel du taux sur résidences secondaires et les logements vacants	Gel du taux sur résidences secondaires et les logements vacants	16,53%	16,61%
Foncier Bati	17,77%	17,77%	39,67% (taux communal 2020 + taux départemental 2020)	39,67%	41,67%	41,88%
Foncier non Bâti	86,23%	86,23%	86,23%	86,23%	88,23%	88,67%
Cotisation Foncière des Entreprises	29,31%	29,31%	29,31%	29,31%	30,77%	30,92%

## EVOLUTION DE LA REPARTITION DES TAXES A POUVOIR DE TAUX POUR LES COLLECTIVITES TERRITORIALES



Le produit des impôts locaux revenant à la commune a été de :

CONTRIBUTIONS DIRECTES EN € ( y compris rôles complémentaires)	2020	2021	2022	2023	Prévisions 2024
TAXE D'HABITATION	1 006 988	46 563	45 720	67 094	70 060
Taxe d'habitation sur logements vacants ( THLV)	23 548	20 054	20 686	23 007	24 023
FONCIER BATI (1)	1 121 125	2 102 566	2 198 067	2 516 037	2 639 578
FONCIER NON BATI	63 352	63 663	65 818	76 367	81 277
TAFNB (2)	12 141	12 411	13 012	18 092	19 159
CFE	505 294	414 359	457 003	505 657	518 348
CVAE (3)	182 022	186 272	175 441		
TASCOM (4)	170 167	167 345	180 829	182 860	180 000
IFER (5)	57 365	61 076	62 987	79 705	80 000
<b>TOTAL</b>	<b>3 142 002</b>	<b>3 074 309</b>	<b>3 219 563</b>	<b>3 468 819</b>	<b>3 612 445</b>
<b>Evolution annuelle</b>	<b>3,59%</b>	<b>-2,15%</b>	<b>4,72%</b>	<b>7,74%</b>	<b>4,14%</b>

- (1) FONCIER BATI : l'effet du coefficient correcteur vient en déduction du produit. Il est de :
- 294 764 € en 2021,
  - 308 557 € en 2022
  - 335 477 € en 2023.

La société GPSO, créée par l'ordonnance n°2022-307 du 2 mars 2022, a pour mission de contribuer au financement de l'infrastructure ferroviaire dénommée « Grand Projet ferroviaire



du Sud-Ouest ». Au titre de ses ressources, elle va notamment percevoir une taxe spéciale d'équipement (TSE) à hauteur de 24 millions en 2023 (cf. article 103 de la LF pour 2022).

Elle sera de 29,5 millions à compter de 2024 (article 77 LF pour 2023).

La commune est concernée pour l'application de la taxe spéciale d'Équipement (TSE) qui apparaîtra sur les avis de taxes foncières, elle représente pour 2023 la somme de 24 797 €.

**(2) TAFNB : Taxe Additionnelle à la taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties :** Il s'agit d'un transfert du produit de la taxe foncière sur les propriétés non bâties des régions et des départements vers les communes et les EPCI. Le taux de cette taxe déterminé pour l'imposition en 2011 est figé par la suite ; seules les bases évoluent.

**(3) CVAE : Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises :** Elle est une composante de la CET (Contribution Economique Territoriale). Les redevables de la CVAE sont toutes les entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur à 152 500 €. La CVAE est perçue au niveau national à partir d'un taux unique (1,5 % de la valeur ajoutée). En 2019, 182 entreprises carbonnaises sont assujetties à la CVAE contre 158 en 2017 et 165 en 2018.

La loi de finances 2018 prévoit que désormais le taux de CVAE sera calculé en tenant compte du chiffre d'affaires de l'ensemble des sociétés, membres d'un groupe, qu'elles soient intégrées fiscalement ou pas.

L'article 55 de la loi de finances pour 2023 prévoit la suppression de la CVAE.

Pour les entreprises, la contribution sera diminuée de moitié en 2023 et perçue par l'Etat puis supprimée en 2024. Pour les collectivités, la ressource est supprimée dès 2023 et compensée par l'affectation d'une fraction de taxe sur la valeur ajoutée (TVA).

**(4) TASCOM : Taxe sur les Surfaces Commerciales :** Cette taxe est perçue au profit des communes depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011. Elle est due par tous les commerces exploitant une surface de vente au détail dépassant 400 m<sup>2</sup> de surface de vente et son tarif varie en fonction du chiffre d'affaires. Elle ne s'applique pas aux établissements dont le chiffre d'affaires annuel est inférieur à 460 000 €.

En 2022, la commune a approuvé la revalorisation du coefficient multiplicateur à 1.15 appliqué au montant de la taxe.

Pour 2024, la commune a réévalué le coefficient multiplicateur à 1.2 appliqué au montant de la taxe.

**(5) IFER : Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux :** Certaines entreprises (secteurs de l'énergie, du transport ferroviaire et des télécommunications) auraient vu leurs contributions fiscales diminuer de façon importante du fait de la suppression de la Taxe professionnelle. En conséquence l'IFER a été instauré.

Carbonne est concerné par 4 IFER : celle sur les centrales hydrauliques, celle sur les transformateurs, celle sur les antennes relais de téléphonie mobile et celle sur les installations d'acheminement et de stockage de gaz naturel.

La loi de finances rectificative pour 2017 étend l'assiette de l'IFER aux réseaux de télécommunications électroniques en fibre optique et câble. Afin de promouvoir le déploiement

du très haut débit, la durée d'exonération des nouvelles lignes construites est portée de 3 à 5 ans.

La loi de finances pour 2020 prévoit que le tarif applicable aux nouvelles centrales de production d'énergie photovoltaïques mises en service après le 1<sup>er</sup> janvier 2021 est aligné pour les 20 premières années de fonctionnement sur le tarif applicable aux centrales de production d'énergie hydrauliques.

En 2023, la commune est concernée par une nouvelle IFER : la production d'électricité photovoltaïques.

▪ Autres impôts de la fiscalité locale

	2020	2021	2022	2023
DMTO (6)	197 870	311 478	291 210	215 734
Droits de places	9 744	11 174	22 409	20 852
TLPE (7)	23 000	11 000	17 890	58
<b>TOTAL</b>	<b>230 613</b>	<b>333 653</b>	<b>331 510</b>	<b>236 644</b>
<b>Evolution annuelle</b>	<b>5,25%</b>	<b>44,68%</b>	<b>-0,64%</b>	<b>-28,62%</b>

(6) DMTO : droits de mutation à titre onéreux

En 2023, on constate une forte baisse des DMTO liée à la hausse des taux d'intérêts.

(7) TLPE : Taxe Locale sur la Publicité Extérieure

b) Autres impôts et taxes

	2020	2021	2022	2023	Prévisions 2024
FNGIR (8)	372 982	372 982	372 982	372 982	372 982
FPIC (9)	16 725	20 034	20 619	19 371	20 619
FRACTION TVA (10)	-	-	-	197 837	205 000
AUTRES IMPOTS (11)	23 016	20 034	28 739	29 729	20 000
<b>TOTAL</b>	<b>414 743</b>	<b>415 071</b>	<b>424 362</b>	<b>621 942</b>	<b>618 601</b>
Evolution	7,2%	0,1%	2,2%	46,6%	45,8%

(8) FNGIR : Fond National de Garantie Individuelle de Ressources : L'objectif de ce fonds est de réaliser l'équilibre des recettes fiscales avant et après réforme pour chaque collectivité en prélevant les « gains » des collectivités « gagnantes » pour les reverser aux collectivités « perdantes ».

(9) FPIC : Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales : Mis en place en 2012, il s'agit d'un fonds de péréquation horizontale. Il consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour les reverser à d'autres moins favorisées. C'est la 1<sup>ère</sup> fois que les intercommunalités étaient désignées comme l'échelon de référence d'un mécanisme de solidarité. A partir de 2017, le FPIC est amputé du coût du transfert de la compétence Promotion touristique à la CDC du Volvestre. En 2019, le FPIC

compense les transferts du tourisme, de la GEMAPI et des opérations Façades et vitrines commerciales.

Pour 2020 le FPIC reste à 1Md€.

**(10) FRACTION DE TVA – Fraction compensatoire de la CVAE:** La compensation aux communes et EPCI percevant de la CVAE, de la perte de recettes induite par la réforme de la suppression de la CVAE sera une affectation d'une fraction de TVA.

**(11) AUTRES IMPOTS :** la commune enregistre les taxes sur terrains rendus constructibles.

## **2. Les dotations et participations**

### **a) Dotations Globale de Fonctionnement (DGF)**

La dotation forfaitaire des communes, composante de la dotation globale de fonctionnement (DGF), est la principale dotation de l'Etat aux collectivités locales. Elle est essentiellement basée sur les critères de la population et de la superficie.

Cette dotation se décompose en cinq parts :

- une dotation de base dont le montant est fonction du nombre d'habitants de la commune ;
- une part proportionnelle à la superficie dont le montant est fonction de la superficie exprimée en hectare de la commune ;
- une part « compensations » correspondant à l'ancienne compensation « part salaires » (CPS) de la taxe professionnelle ainsi qu'à la compensation des baisses de DCTP supportées par certaines communes entre 1998 et 2001, incluses depuis 2004 dans la dotation forfaitaire ;
- un complément de garantie qui visait à compenser les effets de la réforme de la DGF de 2004-2005. Dans un contexte de stabilisation en valeur des concours financiers de l'Etat aux collectivités, ce complément est minoré depuis 2009 ;
- une dotation « parcs nationaux et parcs naturels marins ».

Les autres composantes de la DGF sont :

- la Dotation de la Solidarité Rurale

Cette dotation comporte donc une fraction dite « bourgs-centres », une fraction « péréquation » et, depuis 2011, une fraction « cible » :

- la première fraction est destinée aux communes de moins de 10 000 habitants, chefs-lieux de canton ou regroupant au moins 15 % de la population du canton, ainsi qu'à certains chefs-lieux d'arrondissements de 10 000 à 20 000 habitants ;
- la deuxième fraction est destinée aux communes de moins de 10 000 habitants disposant d'un potentiel financier par habitant inférieur au double du potentiel financier par habitant moyen de leur strate démographique ;
- la troisième fraction est destinée aux 10 000 premières communes de moins de 10 000 habitants les plus défavorisées parmi celles éligibles à l'une des deux premières fractions. Elle est destinée à concentrer l'accroissement de la dotation sur les 10 000 communes rurales les plus fragiles.

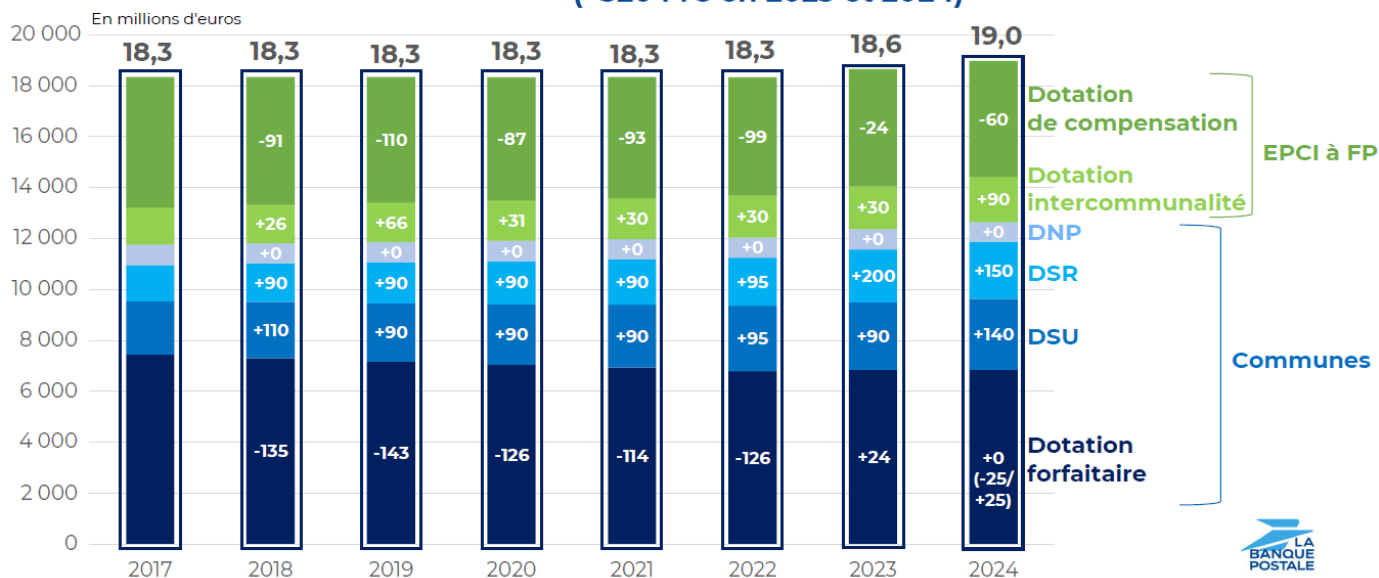
- la Dotation Nationale de Péréquation

Elle a pour principal objet d'assurer la péréquation de la richesse fiscale entre les communes.

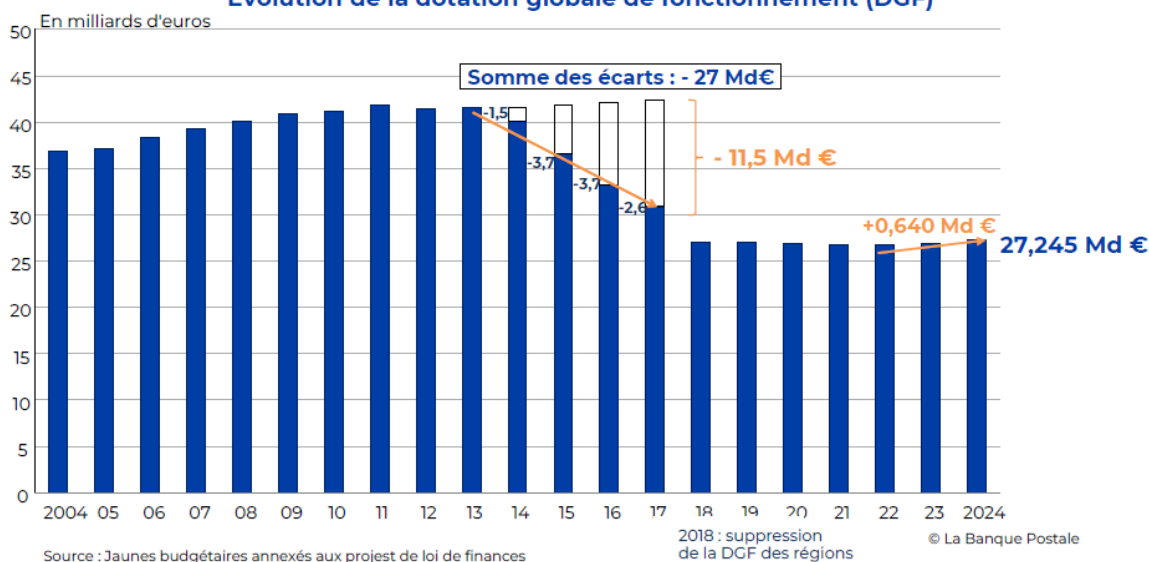
Le montant versé aux communes s'est ainsi élevé à 12,02 milliards d'euros (Md€) en 2022, soit un montant moyen de 165 € par habitant.

## Évolution des dotations

### Évolution de la DGF du bloc communal (+320 M€ en 2023 et 2024)



### Évolution de la dotation globale de fonctionnement (DGF)



Evolution de la population communale

	Population légale au 01/01/2020	Population légale au 01/01/2021	Population légale au 01/01/2022	Population légale au 01/01/2023	Population légale au 01/01/2024
Population totale	5 816	5 862	5 902	5 954	5 852
Population municipale	5 712	5 752	5 791	5 841	5 737
Evolution	1,84%	0,70%	0,67%	0,86%	-1,81%

La baisse de population est liée au fait que 332 logements n'ont pu être recensés.

Depuis 2020, la dotation globale de fonctionnement encaissée par la commune a été :  
 La baisse de population enregistrée au 01/01/2024 entraînera des conséquences sur la Dotation forfaitaire à percevoir en 2024.

Années	2020	2021	2022	2023	Prévision 2024
Dotation forfaitaire en €	444 881	440 362	439 322	444 156	443 000
DSR	372 080	393 485	411 633	459 307	505 000
DNP	76 798	77 711	73 760	78 980	84 500
<b>Total</b>	<b>893 759</b>	<b>911 558</b>	<b>924 715</b>	<b>982 443</b>	<b>1 032 500</b>
Evolution	2,7%	2,0%	1,4%	6,2%	11,7%

## b) Participations

Années	2020	2021	2022	2023	Prévision 2024
Contrats aidés (12)	27 346	56 817	44 782	8 297	5 000
Tarifification sociale (13)			6 474	5 436	8 600
Fruits et Lait à l'école			6 624	9 511	9 500
Contrat Enfance Jeunesse/CTG	60 453	59 660	59 839	59 985	80 950
DCRTP (14)	190 578	190 578	190 578	190 578	190 578
Allocation compensatrice - CFE	18 386	85 287	107 934	126 820	126 800
Allocation compensatrice - TFB	2 594	148 827	154 593	178 244	178 300
Allocation compensatrice - TFNB	6 610	6 588	6 578	6 546	6 600
Allocation compensatrice - TH	114 132	-	-	-	-
Dotation pour titres sécurisés	12 130	8 580	14 630	15 500	15 500
Fonds d'amorçage	29 683	18 417	26 550	25 650	25 650
Dotation filet de sécurité	-	-	-	280 508	-
<b>Total</b>	<b>461 913</b>	<b>574 754</b>	<b>618 582</b>	<b>907 075</b>	<b>647 478</b>
Evolution		24,43%	7,63%	46,64%	4,7%

### (12) Contrats aidés :

En 2023, la participation des contrats aidés a été stoppée.

(13) **Tarifification sociale** : Aide de l'Etat pour les communes proposant un tarif cantine (selon les revenus des familles) inférieur ou égal à 1 €. Cette aide s'élève à 3 € par repas.

(14) **DCRTP : Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle** : Il s'agit d'une dotation de compensation de la taxe professionnelle versée par catégorie de collectivités dont les nouvelles recettes ne couvrent pas la perte de taxe professionnelle. Cette dotation est

calculée à partir de la différence entre les recettes effectives 2010 avant réforme et les recettes « fictives » 2010 après réforme.

En 2020, l'enveloppe de DC RTP attribuée au bloc communal a baissé de 0.86 %.

### 3. Les subventions (recettes d'investissement)

Financeurs	2020	2021	2022	2023
Conseil Départemental	73 625,75	3 352,94	152 514,88	305 104,36
Etat	195 050,37	496 086,40	114 344,56	234 135,24
Autres (CAF, ...)	4 375,00	38 092,90	45 980,71	31 700,00
Conseil Régional	35 748,00	23 949,76		3 120,00
Europe			19 702,08	
<b>Total en €</b>	<b>308 799,12</b>	<b>561 482,00</b>	<b>332 542,23</b>	<b>574 059,60</b>

En 2020, le Conseil Départemental solde les financements relatifs aux contrats de territoire 2018 (mur d'escalade, jeux école maternelle, city stade) et 2019 (réfection de la cour de l'école Chanfreau). Il verse également un acompte relatif aux travaux d'effacement des réseaux avenue de la Gare. L'Etat s'acquitte du montant des amendes de police 2020, de la DETR 2017 relative à la rénovation thermique des locaux rue Lucien Cassagne, du FSIL 2017 relatif à la rénovation thermique du CSC et du FSIL 2016 relatif à l'ADAP.

La commune enregistre la donation de Ciné Carbone (achat écran).

En 2021, le Conseil Départemental a versé le solde de subvention pour l'effacement des réseaux télécom de l'Avenue de la Gare. Le Conseil Régional a également soldé les financements relatifs à la rénovation thermique du complexe Cassagne et à la chaufferie bois du CSC. La commune bénéficie de l'aide à la relance des constructions durables. L'Etat liquide des avances de subvention pour l'extension des cuisines, l'espace de convivialité et le déploiement du Wifi. Il solde la rénovation thermique du CSC et l'ADAP. La commune perçoit le TEPCV pour les travaux de rénovation énergétique du CSC, de la Mairie et d'un bâtiment communal (pavillon cité Pierre Marty). Le CNC a converti en subvention une part de l'avance accordée dans le cadre de la numérisation du cinéma. Enfin, la commune bénéficie des primes CEE pour le soufflage de laine de verre dans plusieurs bâtiments communaux.

En 2022, l'Etat a subventionné l'équipement informatique des écoles élémentaires dans le cadre d'un appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires (SNEE), les capteurs CO2, mais aussi l'équipement de gilet pare-balle et de caméra piéton des policiers municipaux ; par ailleurs, il a financé les travaux de déploiement du WIFI public, d'extension de la vidéoprotection et la création d'un espace de convivialité au complexe Abbal. Le conseil départemental a versé un acompte de subvention pour l'extension et la réhabilitation des cuisines aux groupes scolaires, il a également financé l'espace de convivialité au complexe Abbal. Dans le cadre de travaux réalisés sur voirie départementale, le Conseil départemental a financé le Piétonnier Route de Longages pour 22 882 €. La commune a perçu des fonds européens (FEADER) pour l'installation d'un terrain multisport au complexe du Bois de Castres. La création de la régie maraîchère est financée par le Projet Alimentaire Territorial.

En 2023, l'Etat a subventionné l'équipement informatique des écoles élémentaires dans le cadre d'un appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires (SNEE), l'extension et la réhabilitation des cuisines aux groupes scolaires, la vidéoprotection, l'installation de bornes de recharges électriques à la gendarmerie et la réfection du sol du parvis de l'Eglise. Le Conseil Départemental a financé la remise en état des voies, chemin de la digue et sentiers de randonnée suit aux intempéries, mais aussi l'extension et la réhabilitation des cuisines aux groupes scolaires, la ralentisseur Avenue de Toulouse et le piétonnier route du Lançon. Le Conseil Régional et l'agence de l'eau Adour Garonne ont versé une subvention relative à l'étude de réutilisation des eaux non conventionnelles. La FFF a financé les travaux de création d'un espace de convivialité.

## BALANCE DES RECETTES D'INVESTISSEMENT

RECETTES	2020	2021	2022	2023
Dotations fonds et réserves	311 001	661 878	506 985	565 288
Excédent de fonctionnement	626 243	364 119	516 255	464 057
Excédent d'investissement	429 028	484 376	1 653 419	82 737
Subventions d'investissement	277 763	554 582	309 661	574 060
Emprunts et dettes assimilées	500 000	1 500 000	-	-
Immobilisations incorporelles	-	15 001	-	-
Immobilisations corporelles	-	6 547	-	-
Immobilisations en cours			6 100	
Avances et acomptes	-	-	41 073	-
Autres immo financières	-	-	-	-
Opérations sur compte de tiers	35 306	6 900	22 882	32 440
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>	<b>2 179 341</b>	<b>3 593 402</b>	<b>3 056 374</b>	<b>1 718 582</b>
040 - Amortissements	436 695	441 728	432 382	495 948
040 - Opérations de cession d'ac	22 442	64 828	138 773	
040-Etalement charges COVID	5 589	6 958	6 958	6 958
041 - Opérations à l'intérieur de la section d'investissement (réforme M14)	499	50 795	704 238	78 804
<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE</b>	<b>465 225</b>	<b>564 308</b>	<b>1 282 351</b>	<b>581 710</b>
<b>TOTAL GENERAL EN €</b>	<b>2 644 566</b>	<b>4 157 711</b>	<b>4 338 725</b>	<b>2 300 292</b>

Le chapitre «Dotations, fonds et réserves» est composé du FCTVA et de la taxe d'aménagement ; ainsi en fonction respectivement de l'importance des investissements réalisés 2 ans auparavant et des autorisations d'urbanisme délivrées sur Carbonne, ce chapitre peut varier sensiblement.

En 2018, en raison de certaines interrogations de la Préfecture sur notre nouveau régime fiscal, le versement du FCTVA 2018 est mis en attente ; il sera finalement versé en 2019. En 2021, la commune a perçu des régularisations de FCTVA de 2019 et 2020 ainsi que celui de l'année 2021. Les taxes d'aménagement perçues par la collectivité ont augmenté de 63% en 2022 et de 35 % en 2023.

En ce qui concerne le chapitre «Emprunts et dettes assimilées», il s'agit des emprunts réalisés pour le financement des principaux investissements.

En 2019 un emprunt de 1100 000 € est contracté pour financer les investissements dont 500 000 € sous la forme d'un prêt relai dans l'attente des subventions. En 2020, le prêt relai de 500 000 € est renouvelé dans l'attente du versement des subventions attendues. En 2021, un emprunt est contracté pour le financement des investissements à hauteur de 1500 000 €. En 2022 et 2023, aucun emprunt n'a été contracté.

Les subventions sur travaux réalisés sur voie départementale sont versées dans le chapitre « Opérations pour compte de tiers ». Cf. A3 pour commentaires.

En 2020, dans le contexte Covid, la circulaire ministérielle du 24 août 2020 prévoit la possibilité de lisser sur une période maximale de 5 ans les dépenses exceptionnelles liées à la gestion sanitaire de la crise du Covid 19. Ce dispositif a été prolongé pour les dépenses du 1<sup>er</sup> semestre 2021.

#### 4. Produits des services (recettes de fonctionnement)

		2020	2021	2022	2023
701	Ventes de produits finis	136	87	93	73
703	Utilisation du domaine	143 522	152 452	154 087	168 602
706	Prestations de services	165 630	230 903	301 263	349 747
708	Autres produits	53 427	41 524	55 065	95 454
<b>TOTAL en €</b>		<b>362 715</b>	<b>424 966</b>	<b>510 508</b>	<b>613 876</b>

**Comptes 701 :** Le compte 7018 enregistre les produits de la vente des disques de stationnement.

**Comptes 703 :** Ces comptes enregistrent les recettes liées au contrat de fortagement, aux concessions du cimetière et aux redevances d'occupation du domaine public.

En 2019 et 2020 ces recettes se stabilisent. En 2021, une légère augmentation des recettes d'utilisation du domaine est observée, elle est due à l'augmentation des concessions au cimetière. En 2022, une augmentation des recettes relatives au contrat de fortagement est enregistrée à la suite de la révision de l'indice GRA. La redevance de remblaiement des gravières n'est plus perçue. La vente des concessions dans les cimetières diminue pour revenir au niveau de 2020.

**En 2023, l'augmentation des produits s'explique par une forte augmentation des indices GRA et TP01.**

**Comptes 706 :** Le compte 706 voit la majorité de ses recettes provenir de la vente des repas à la cantine.

On enregistre également dans ces comptes, les recettes liées aux régies de recettes de la médiathèque et de la piscine (droit d'entrée) ainsi que les frais de scolarité.

En 2020 la crise sanitaire ayant contraint la fermeture des écoles, les recettes liées à la vente de repas sont sensiblement en baisse. La baisse de fréquentation des services publics a un impact négatif sur les recettes (médiathèque, piscine). En 2021, les recettes de prestations de services augmentent par rapport à 2020, car il n'y a pas eu de fermeture d'écoles, de plus la fréquentation de la médiathèque est revenue au niveau d'avant la crise, cependant un impact est encore à déplorer sur les recettes des entrées à la piscine. En 2022, la commune a enregistré une augmentation importante des recettes de la piscine qui s'explique par une forte fréquentation de la piscine en raison des conditions météorologiques caniculaires. Par ailleurs, la commune enregistre une augmentation des recettes de la vente des repas périscolaires, en effet les repas préparés pour le centre de Loisirs sans Hébergement par les agents communaux aux cuisines des groupes scolaires pendant les vacances scolaires sont refacturés à la MJC.

**En 2023, les recettes des redevances périscolaires enregistrent une forte augmentation liée à l'impact sur une année pleine des ventes de repas à la MJC. Les redevances piscine sont en léger recul par rapport à 2022 en raison du déclenchement d'alerte rouge canicule.**



**Compte 708** : La refacturation des frais de chauffage à La Poste et d'entretien de la Trésorerie, la convention de mise à disposition de services avec la CDC (épareuse) et la vente de boissons à la piscine composent principalement le compte 708.

Ces recettes diminuent en 2021 car la mise à disposition des locaux au CCAS est désormais gratuite. De plus, une faible variation est liée aux conditions météorologiques qui influent sur les recettes à la piscine.

En 2022, la commune enregistre une recette supplémentaire de 6160 € liée à l'épareuse.

En 2023, à la suite du travail engagé avec la Conseillère aux Décideurs Locaux de la DGFIP et le Service de Gestion Comptable de Carbone relatif à la qualité des comptes, de nouvelles recettes s'enregistrent dans ce compte, comme les heures des chauffeurs effectuées pour la régie des transports, les frais administratifs du service de l'eau ...

## BALANCE DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

RECETTES	2020	2021	2022	2023
Atténuation de charges	252 412	251 774	292 832	164 854
Produits des services	362 716	424 966	510 508	613 876
Impôts et taxes	3 871 839	3 813 783	4 015 618	4 370 419
Dotations et participations	1 365 293	1 514 729	1 549 483	1 893 502
Autres produits de gestion courante	283 000	286 891	347 390	398 873
Produits Financiers	23	21	23	37
Produits exceptionnels	29 450	132 154	220 035	12 357
Reprises sur amortissements				742
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>	<b>6 164 733</b>	<b>6 424 319</b>	<b>6 935 889</b>	<b>7 454 660</b>
% d'évolution sans recettes exceptionnelles	<b>0,5%</b>	<b>2,6%</b>	<b>6,7%</b>	<b>10,8%</b>
042 Travaux en régie	79 024	88 058	72 901	139 974
042 Reprise subvention	49 495	50 167	47 398	82 028
042- Transfert charges COVID	27 943	6 846	-	-
042 Ecritures cession actif	-	-	158	
043 Ecritures a l'intérieur de la section				
<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE</b>	<b>156 462</b>	<b>145 071</b>	<b>120 456</b>	<b>222 002</b>
<b>002 - Résultat de fonctionnement reporté de N-1</b>	<b>100 000</b>	<b>300 000</b>	<b>350 000</b>	<b>200 000</b>
<b>TOTAL GENERAL EN €</b>	<b>6 421 195</b>	<b>6 869 390</b>	<b>7 406 345</b>	<b>7 876 662</b>

Les lignes 2 à 4 de ce tableau ont été commentées plus haut.

Les « Atténuations de charges » enregistrent jusqu'en 2022 les remboursements maladie, la mise à disposition de chauffeurs à la Régie des Transports, les frais administratifs, remboursement du service commun de la commande publique, la part salariale des chèques déjeuners.

A partir de 2023, à la suite du travail effectué avec le Conseil aux Décideurs Locaux relatif à la qualité des comptes de la collectivité, ce chapitre n'enregistre plus la mise à disposition de personnel.

En ce concerne les « Autres produits de gestion courante », la totalité du chapitre est composée du revenu des différents loyers (y compris location du CSC) et des redevances des baux emphytéotiques.

En 2020 les recettes se situent au niveau habituel si ce n'est l'impact de la crise sanitaire sur la location de la salle des fêtes et de cinéma. En 2021, la commune a perçu la redevance du bail emphytéotique de Bourjaguet. En 2022, de nouvelles redevances de baux emphytéotiques sont enregistrées concernant le site de Saint-Michel. Ensuite, dans le cadre de l'organisation du

Voyage Séniors en partenariat avec ANCV, la commune a encaissé les participations des voyageurs pour les reverser à l'organisme de logement.

En 2023, la commune perçoit une nouvelle redevance pour l'implantation du pylône au Centre technique municipal. Elle enregistre des régularisations d'électricité (23600 €). Une subvention du Conseil Départemental a été perçue pour la remise en état du chemin de la digue et des sentiers de randonnées (7365 €). La commune enregistre moins de ventes agorastores en 2023 (-12000 €).

Les « produits exceptionnels » correspondent jusqu'en 2022 aux ventes de terrains ou de bâtiments réalisées par la commune. **A partir de 2023, avec le changement de norme comptable, ce chapitre recense principalement l'annulation de charges sur exercices antérieurs.**

En 2020, ces recettes sont principalement le fruit de la vente de notre matériel réformé sur web enchères (22 442 €).

En 2021, la commune enregistre la vente d'un terrain chemin de la Dourdouille (63 500€), le déclassement d'un chemin rural (7 700€), ainsi que de nombreuses ventes liées aux matériels vendus aux enchères (7 770€). Des subventions exceptionnelles ont été encaissées pour la relance des bibliothèques et l'acquisition de parois de protection pour les élections.

En 2022, la vente de deux terrains chemin de la Dourdouille est encaissée pour 136 500 €, la commune a perçu de nombreuses recettes liées à la vente aux enchères de matériels notamment le matériel des anciennes cuisines des écoles (27 429 €), la commune a perçu un reversement de 45 289 € à la suite de la dissolution du comité des fêtes.

**En 2023, de nombreuses régularisations ont été effectuées sur les factures de gaz et d'électricité.**

Concernant les travaux en régie,

En 2020, la crise sanitaire a fortement impacté la réalisation de travaux en régie ; ceux-ci ont été réalisés pour la mise en place des jardins partagés, pour certains aménagements paysagers (ilots avenue Pierre Marty ou aménagement rue de la Roche), pour la rénovation de l'appartement de fonction au CSC et du 1<sup>er</sup> étage de la mairie afin d'accueillir le nouveau service commun de la commande publique...

En 2021, en l'absence de DST de mai à septembre, la programmation des travaux en régie n'a pu être effectuée de façon à revenir au niveau de 2019. Les travaux réalisés correspondent à l'aménagement des espaces verts (aménagement d'un talus impasse des orpailleurs, giratoire Marraston, giratoire Bois de Bony...), aménagement de la cuisine de la Mairie, création de tables salle du Conseil municipal, aménagement d'un local pour le comité du personnel, aménagement autour d'un puit pour l'irrigation des stades, réhabilitation d'un logement d'urgence, irrigation pour la permaculture...

En 2022, les travaux réalisés en régie correspondent à la réhabilitation du club house du tennis, à l'installation de mobilier urbain (racks à vélo, cendriers...), l'aménagement des espaces verts à Castanet et Zone naturelle de Nougaret, l'aménagement du rond-point Avenue Jean Monnet, la réhabilitation des trottoirs rue du professeur Roques, la mise en conformité des vestiaires du Rugby, installation de la régie maraichère (arrosage et bâtiment), la réhabilitation du boulodrome, fabrication d'abris de touches pour les stades...

En 2023, les travaux en régie effectués sont la réhabilitation du logement d'urgence rue Gambetta, l'amélioration de l'entrée extérieure de la mairie, l'aménagement d'espaces verts (plantations, massifs, giratoire Volvestre), création de trottoirs, l'isolation du bâtiment de la régie maraichère, isolation phonique des bureaux de la mairie, l'aménagement de nouveaux bureaux à l'étage de la mairie, travaux d'amélioration aux écoles, création de buts amovibles, mise en conformité électrique au Centre Technique Municipal et création d'un local de stockage, mise en place arrosage.

## B. Les dépenses

---

### 1. Les dépenses de personnel

	2020	2021	2022	2023
Dépenses de personnel	3 107 833 €	3 213 188 €	3 593 341 €	3 859 287 €
Evolution annuelle	3.86%	3.39%	11.83%	7.40%

En 2020 et comme chaque année les avancements de grade et d'échelon concourent à une augmentation annuelle de la masse salariale ; toutefois en 2020 il faut ajouter le versement de la prime Covid et le recours plus important à des CDD venant en remplacement maladie ou en surcroît d'activités. Il faut notamment prendre en compte l'arrivée d'un CDD pour la mise en place du service commun de la Commande publique.

En 2021 la masse salariale est impactée par le recours à des CDD et des PEC supplémentaires venant en remplacement de congé maladie ou en surcroît d'activités. Cela impacte notamment le budget consacré à l'assurance du personnel, à l'octroi des chèques déjeuners. Il faut également noter la mise en place de la prime précarité.

En 2022, la forte augmentation de la masse salariale s'explique par l'embauche des cuisiniers, l'augmentation du point d'indice, la revalorisation indiciaire des agents de catégorie C, de nombreux temps partiels thérapeutiques, le remplacement des agents en maladie par des CDD...

En 2023, la rémunération des cuisiniers sur une année pleine, l'impact des augmentations successives du point d'indice, la prime de pouvoir d'achat, l'Allocation de Retour à l'Emploi d'un agent ayant quitté la collectivité, le remplacement des agents en maladie expliquent l'augmentation de la masse salariale.

	2020	2021	2022	2023
<b>Chapitre 12</b>	3 107 833 €	3 213 188 €	3 593 641 €	3 859 287 €
<b>% évolution</b>	3,86%	3,39%	11,84%	7,39%
<b>Recettes en atténuation de charges</b>	279 868 €	307 502 €	340 424 €	224 201 €
<b>Coût net masse salariale</b>	2 827 965 €	2 905 686 €	3 253 217 €	3 635 086 €
<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>	5 292 350	5 489 622	6 164 175	6 515 306
<b>% Masse salariale sur dépenses réelles de fonctionnement</b>	53,4%	52,9%	52,8%	55,8%
<b>Recettes réelles de fonctionnement hors 775 - Cessions</b>	6 142 291	6 359 491	6 797 274	7 454 660
<b>% masse salariale sur recettes réelles de fonctionnement Hors 775 - Cessions</b>	46,0%	45,7%	47,9%	48,8%

## 2. Les autres postes de dépenses

	2020	2021	2022	2023
<b>DEPENSES REELLES</b>				
Charges à caractère général	1 240 951	1 345 002	1 531 555	1 595 029
Autres charges de gestion courante	835 671	843 743	906 485	982 867
Charges financières	70 938	62 845	64 646	61 261
Charges exceptionnelles	34 721	16 554	62 875	1 099
Atténuation de produits	2 236	6 620	5 274	15 764
Provisions		1 670	-	-
<b>Total</b>	<b>2 184 517</b>	<b>2 276 433</b>	<b>2 570 835</b>	<b>2 656 019</b>
Evolution	-3%	4%	11%	3%
<b>DEPENSES D'ORDRE</b>				
042- Dotations aux amortissements	436 695	441 728	432 382	495 948
042- Etalement charges COVID	5 589	6 958	6 958	6 958
042- Ecritures de cession d'actif	22 442	64 828	138 773	
<b>Total</b>	<b>464 726</b>	<b>513 514</b>	<b>578 113</b>	<b>502 906</b>
<b>TOTAL GENERAL EN €</b>	<b>2 649 242</b>	<b>2 789 947</b>	<b>3 148 948</b>	<b>3 158 925</b>

Le chapitre « Charges à caractère général » enregistre, en 2022, une augmentation d'environ 14% qui s'explique principalement par une augmentation des prix de l'énergie malgré une consommation stagnante. Ce chapitre retranscrit également les réparations liées aux

inondations, la participation communale au transport du voyage séniors et les dépenses liées à l'organisation de la fête (en diminution au compte subvention 6574).

En 2023, les dépenses d'énergie ont augmenté de 43 %, bien que la commune bénéficie de l'amortisseur électricité et qu'elle ait pris des mesures afin de limiter sa consommation d'électricité (abaissement des températures dans les bâtiments publics, extinction de l'éclairage public la nuit). Des entretiens et réparations de bâtiments publics conséquents sont enregistrés : démoussage de la toiture de la petite halle, remplacement de vitrages au groupe scolaire Hellé. Les primes d'assurance ont connu une forte augmentation par rapport à 2022 (45%), ainsi que les frais de missions (+235%).

Le chapitre « Autres charges de gestion courante » enregistre les dépenses liées aux indemnités des élus, les subventions aux associations, les participations au SDEHG, l'aide au CCAS, les droits d'utilisation informatique et licences, les aides attribuées par la collectivité.

En 2020, l'augmentation des subventions aux associations impacte en partie ce chapitre. En 2021, une augmentation est constatée à la suite d'un changement d'imputation des aides relatives aux cartes loisirs jeunes et séniors, aux colonies et centre aéré (auparavant budgétisées au chapitre 011). Il est important de préciser qu'avec la crise sanitaire, les associations ont consenti à une diminution de leur subvention de fonctionnement. Les participations au SDEHG sont plus importantes du fait d'une régularisation d'une participation 2020. En 2022, une subvention supplémentaire exceptionnelle a été versé au CCAS et les subventions aux associations sont revenues à la normale. Cependant une augmentation de la subvention à la MJC de 65000 € a été accordée.

En 2023, la commune comptabilise les aides liées aux tarifs dégressifs. Avec le changement de norme comptable, ce chapitre enregistre dorénavant les subventions exceptionnelles.

Le chapitre « Charges exceptionnelles », a été remplacée à compter de 2023 par « charges spécifiques » à la suite au changement de norme comptable en 2023. Il enregistre principalement l'annulation des titres sur les exercices antérieurs.

En 2020, ce chapitre enregistre notamment la réduction et l'annulation de pénalités à des entreprises. En 2021, des subventions exceptionnelles ont été versées à certaines associations. En 2022, la commune a reversé aux services de la DGFIP une taxe sur terrains devenus constructibles à la suite d'un contentieux. Des subventions exceptionnelles ont été versées, notamment pour la Ronde de l'isard et à Art et Culture en Volvestre pour la première édition du festival Polar.

Le chapitre « Atténuations de produits », correspond à des reversements et restitutions sur impôts et taxes.

Le chapitre 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections enregistre les dotations aux amortissements et les écritures liées aux opérations de cession d'actif.

En 2020, on enregistre l'étalement des charges Covid pour la 1<sup>ère</sup> année. Les écritures de cession d'actif concernent le matériel vendu dans le cadre de Web enchères. En 2021, on enregistre les écritures de cession d'actif relatives à la vente du terrain du chemin de la Dourdouille. En 2022, la commune enregistre la vente de 2 autres terrains chemin de la Dourdouille, ainsi que les biens vendus aux enchères (notamment le matériel des anciennes cuisines des écoles).

En 2023, aucune vente n'a été enregistrée.

### 3. La dette

Année	Intérêts	Capital	Total annuités	Observations
2020	71 362 €	933 451 €	1 004 813 €	Dont 500 000 € - Prêt relais
2021	62 700 €	935 002 €	997 702 €	Dont 500 000 € - Prêt relais
2022	64 646 €	465 536 €	530 182 €	
2023	56 757 €	455 811 €	512 568 €	
2024	49 601 €	437 916 €	487 516 €	

En 2021, le prêt relais de 2019 est remboursé et un emprunt de 1 500 000 € est contracté pour financer les investissements : extension de cuisines collectives aux écoles, la vidéoprotection et le Wifi.

La dette en capital restant dû et par habitant

	Capital restant dû en €	Dette par habitant en €	Nombre d'habitants	
2020	3 777 722 €	650 €	5816	Hors prêt relai
2020	4 277 722 €	736 €	5816	Prêt relai compris
2021	3 334 271 €	569 €	5862	Hors prêt relai
2021	3 844 271 €	656 €	5862	Prêt relai compris
2022	4 409 268 €	747 €	5902	
2023	3 943 732 €	662 €	5954	
2024	3 487 922 €	596 €	5852	

La moyenne de la dette par habitant concernant les communes de notre strate est en 2022 de 1014 €.

### 4. Dépenses d'investissement.

Année	Montant total des investissements	Quelques réalisations...
2019	2 421 989 €	Etude sur la circulation en centre-ville, étude pour la mise en place d'un Wifi public, achat du foncier pour l'extension du parking de la Gare, aménagement d'un city stade, aménagement des abords de la cité Lamartine, travaux de rénovation de la maison cité Pierre Marty, extension du mur d'escalade, achat d'une balayeuse, rénovation thermique du CSC (tranche2), rénovation thermique du centre associatif, rénovation thermique du patio de la mairie, réfection de la cour de l'école Henri Chanfreau, installation de vidéoprotection, travaux d'urbanisation avenue de la Gare.
2020	1 065 778 €	Etude aménagement place de la République, étude mise en place Wifi public, aménagement des jardins familiaux, remplacement d'une aire de jeux à l'école maternelle Chanfreau, installation pare ballons stade Abbal, ouverture d'un nouveau sentier de randonnée en bord de Garonne, aménagement du 1 <sup>er</sup> étage de la mairie, travaux plomberie vestiaires Léo Lagrange, sonorisation salle du

		Conseil Municipal et salle des fêtes, fin des travaux de rénovation thermique au CSC et rue Lucien Cassagne, aménagement des locaux de l'ancien Office de tourisme pour accueillir la Mission locale, mise en accessibilité de la Poste, fin des travaux d'urbanisation avenue de la Gare.
2021	1 348 698	Etude et travaux de réhabilitation et extension des cuisines aux écoles, étude de faisabilité Place de la République, Etude et travaux de création d'un espace de convivialité, Etude permaculture, Etude Mjc, Etude parvis Eglise, Etude réhabilitation Halle à la Volaille, étude de faisabilité d'un CLSH, création identité visuelle, achats de terrains chemin de la Dourdouille, Création d'un puit au CTM (permaculture), mise en place du WIFI public et extension de la vidéoprotection, création d'un piétonnier Route de Longages, Etudes d'aménagement de l'intersection Avenue Vincent Auriol / Rue Etienne Prosjean, Etude de sécurisation du carrefour Rue Victor Hugo et Place de la République
2022	2 964 063	Etude et travaux de réhabilitation et d'extension des cuisines aux écoles, étude de faisabilité pour la reconversion de Halle à la volaille, étude d'opportunités pour la réutilisation des eaux non conventionnelles, études pour le nouveau siège de la MJC, acquisition de matériel informatique pour les deux groupes scolaires, études et travaux de création d'un espace de convivialité au complexe Abbal, mise en place du WIFI public, extension de la vidéoprotection, création d'un piétonnier Route du Lançon, étude pour la mise en place d'un plateau ralentisseur Avenue de Toulouse, études et travaux d'aménagement de l'intersection Avenue Vincent Auriol / Rue Etienne Prosjean, étude de sécurisation du carrefour Rue Victor Hugo et Place de la République
2023	1 036 408	<a href="#">Reversement à la communauté des communes du Volvestre, du produit de la part communale de la taxe d'aménagement relevant de la compétence de la CCV. Etude et travaux de réhabilitation et d'extension des cuisines aux écoles, études pour le nouveau siège de la MJC, étude de réutilisation des eaux non conventionnelles, étude de restructuration de l'église, fonds de concours versés à la Communauté des Communes du Volvestre, aire de jeux Place de la République, sol aire de jeux Place Général de Gaulle, création d'un pompage sur la Garonne, acquisition de véhicules, acquisition d'un robot de traçage pour les stades, acquisition d'une chambre froide et d'un tunnel pour la régie maraîchère, rénovation du sol du parvis de l'Eglise, réhabilitation des toitures de la halle centrale, du presbytère et de la poste ; création d'un piétonnier Route du Lançon, plateau ralentisseur Avenue de Toulouse.</a>

### **3. Les orientations budgétaires de Carbonne en 2024**

Les commissions municipales se sont réunies pour préparer le budget 2024 ; cela se traduit par les propositions suivantes : le budget 2024 marquera la volonté de la commune de s'engager autour de quatre axes structurants :

1. Travailler pour Carbonne et l'animation du centre-ville,
2. Préparer le futur PLU dans le cadre des travaux du SCOT,
3. Prioriser nos investissements pour la fin du mandat,
4. Rendre transverse les enjeux liés à la culture, à l'environnement et à la transition écologique ainsi qu'à la participation citoyenne.

Pour ce qui est des investissements, le scénario retenu pose les principes suivants :

1. Pas d'investissements sur les équipements de grande envergure
2. Pas d'emprunts important d'ici la fin du mandat
3. Investissements (hors investissements courants) de 300 000 €/an pour les 3 projets ci-dessous :
  - Attractivité, embellissement et animation du centre-ville  
400 000 € / 3 ans
  - Projets structurants et quartiers (pumptrack, aires de jeux, passerelles)  
300 000 € / 3 ans
  - Désimperméabilisation et végétalisation de Carbonne :  
200 000 € / 3 ans

Les arbitrages réalisés en 2023 et tendant à la baisse de certaines dépenses de 10% sont maintenus sauf pour l'éducation, la jeunesse et le social.

#### **A. Commission EDUCATION, ENFANCE ET JEUNESSE**

		2023	2024
<b>BUDGET DE FONCTIONNEMENT</b>			
Budget de fonctionnement des écoles	Baisse des effectifs Augmentation du prix des fournitures	55 526	55 678
Restauration scolaire : repas du mercredi et des vacances scolaires à la MJC		22 185	23 400
Restauration scolaire : gestion interne	Coût des approvisionnements	225 350	173 383
Restauration scolaire : pain		11 055	8 117



Tarifs dégressifs	Subvention de 3€ pour les repas à moins d'1€- Baisse des effectifs	13 900	20 400
Pas de variation Subvention MJC		432 932	432 932
CMJ : voyage à Paris		4500	5 000
<b>BUDGET D'INVESTISSEMENT</b>			
Investissement des écoles		405	22 590
CMJ		5 000	5 000

## B. Commission POLITIQUE ASSOCIATIVE ET ANIMATION LOCALE

		2023	2024
<b>BUDGET DE FONCTIONNEMENT</b>			
Marché du Préau, concert au Lançon et autres animations	Animations	4 500	30 000
Subventions association Carbone Plus		5 400	5 400
Fête de la musique			0

## C. Commission SOLIDARITE ET ACTION SOCIALE

		2023	2024
<b>BUDGET DE FONCTIONNEMENT</b>			
Handisport	Participation aux frais d'adhésion	1 000	1 000
ANCV	« Senior en vacances » - Coût net de 7 500 €- 18 440 € sont remboursés par l'ANCV et les participants	18 560	25 940
Aide à l'ALSH		3 500	3 500
Aide aux séjours		10 000	8 000
Carte loisirs jeunes		15 000	10 000
Carte loisirs seniors		5 000	4 000
<b>Variations Subventions :</b>			
Subvention Croix Rouge		1 600	1 500
Subvention Ensemble pour Jallier		600	300
Subvention FNATH		0	300
Subvention Baz'Art Psy		0	150
<b>Subvention Exceptionnelles</b>			
Subvention Ensemble pour Jallier			450
<b>Variations Crédits de Transport</b>			
Club du temps libre		3 000	4 000

## D. Commission du PERSONNEL et SECURITÉ PUBLIQUE

		2023	2024
<b>RESSOURCES HUMAINES</b>			

Dans un contexte contraint, la commission souhaite continuer à améliorer les conditions de rémunération et d'emploi du personnel : au travers notamment du régime indemnitaire et de la participation employeur en santé et en prévoyance. Avec le même objectif, elle tient à stabiliser le statut de certains agents, en les intégrant sur des emplois permanents ; cela permettra également de créer des équipes de travail attractives et aptes à l'évolution des services.

BUDGET DE FONCTIONNEMENT			
Masse salariale, indemnités des élus, frais de missions...		3 961 730	4 248 611
Accompagnement révision RIFSEEP			15 000
Embauche d'un agent pour travaux en régie			
ORIENTATIONS et CHANTIERS 2024			
Finalisation de la mise à jour du document unique			
Révision du RIFSEEP (régime indemnitaire)			68 000
Réalisation d'un règlement intérieur			
PREVENTION ET SECURITE			
ORIENTATIONS et CHANTIERS 2024			
Mise en œuvre des actions du CLSPD	Projet de CILSPD en 2024		
Vidéo protection	Gare/place des Halles/Stade Abbal		70 000
Transition révolver/pistolet semi-automatique	Pour un agent en 2024 déjà formé au PSA/réduction des coûts des munitions		1 000
2 Pistolets à Impulsion Electrique TASER X2	Changement pour cause d'usure		4 665
Gilet pare-balles pour 1 agent	EPI plaque kevlar + de 5 ans		1 000

## E. Commission COMMUNICATION

En 2024, la finalisation du site Internet et son lancement sont une priorité. Et en parallèle, de nouveaux supports sont prévus (goodies, programmes) pour accompagner les différents plans de communication (journée polar, lancement du site, déjection canine, journée sans mégots, balade historiée).

	2023	2024
FONCTIONNEMENT		
Info 107 impression et distribution (2 n°/ an 24 pages -mai et novembre 2023)	6 238	5 003
Festival Polar (provision pour projet de ville)	1 000	1 000
Vidéo présentation de la ville	2 000	2 800
Création graphique -illustrations Agitéo (70€/illustration)	840	-
Goodies (cendriers de poche – tote bag – stylos)	-	2 500

Publications culturelles et promotionnelles	-	2 500
Variations subventions		
Radio Galaxie		500
	2023	2024
<b>INVESTISSEMENT</b>		
Refonte du site web de la ville		20 784

## F. Commission CULTURE

		2023	2024
<b>BUDGET DE FONCTIONNEMENT</b>			
Budget Médiathèque	Ligne budgétaire d'au moins 3.5 € /habitant	21 000	21 000
Budget programmation culturelle	Y compris Pronomades	31 500	31 500
Subventions associations culturelles		38 650	42 400
Variations Subventions :			
Arts et culture en Volvestre	Une recette évaluée à 7500 € sera liée à la dissolution de l'association	9 000	0
Cercle occitan		540	520
Histoire et Traditions carbonnaises			150
Jumelage			1 350
Mycologie			150
Philatélie		180	0
Ecole de musique		25 000	33 000
Subventions exceptionnelles :			
Atelier Terre	Réparation de four		2 500
Cercle Occitan	Anniversaire Fête occitane		800
Variations crédits de transport :			
Atelier Terre		250	280
<b>ORIENTATIONS ET CHANTIERS 2024</b>			
Projecteur du cinéma			80 000

## G. Commission URBANISME ET TRAVAUX

		2023	2024
<b>BUDGET DE FONCTIONNEMENT</b>			
Travaux en régie	Impact sur compte 60632		80 000
Evolution du système informatique	Hébergement infrastructure/ sécurisation/supervision		27 000
<b>ORIENTATIONS ET CHANTIERS 2024</b>			

Equipements publics communaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Lancement du projet d'aménagement de la petite halle</li> <li>- Réhabilitation cheneaux CTM</li> <li>- Amélioration du gymnase</li> <li>- Création d'un pumptrack</li> <li>- Contrôle d'accès bâtiments</li> <li>- Vidéoprotection (centre-ville, Gare, Stade Abbal)</li> </ul>		<p style="text-align: right;">20 000</p> <p style="text-align: right;">27 000</p> <p style="text-align: right;">15 000</p> <p style="text-align: right;">200 000</p> <p style="text-align: right;">30 000</p> <p style="text-align: right;">70 000</p>
Matériel et évolution des services	- Equipements pour l'amélioration des conditions de travail des services et production de travaux en régie (robot tondeuse, autolaveuse, désherbeuse...)		80 000
Dynamisation du centre-ville	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sécurisation des accès pour manifestations et marché rues Gambetta, du milieu et Jean Jaurès</li> <li>- Etude aménagement Préau</li> </ul>		28 000
Planification	- PLU: 1 procédure de modification simplifiée à initier		0
Urbanisme	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaboration du Règlement Local de Publicité</li> <li>- Réflexion sur l'extension du périmètre ABF</li> </ul>		20 000

## H. Commission SPORTS-LOISIRS

		2023	2024
<b>BUDGET DE FONCTIONNEMENT</b>			
Subventions associations sportives et loisirs			
Variations Subventions :			
Avenir Pétanque Club		504	500
Boule carbonnaise		513	500
Gymnastique Volontaire		500	900
JSC		19 800	18 000
Los Pagaïlhos		207	210
UNSS		1 020	1 000
Comité des fêtes	SACEM	26 730	28 080
Comité des fêtes de la Terrasse	SACEM	1 890	2 890
Scrabble		180	
Subventions exceptionnelles :			
Basket	Tournoi des jeunes		500
Carbonne judo club	Changement Tatamis		3 000
Carbo Run	3 <sup>e</sup> Ronda Carbona		500
CASI	Réception délégation étrangères Tournoi		600
CIME	Nuit de la grimpe et renouvellement matériel	495	1 250

Comité des fêtes	Organisation 13/07/24		1 350
JSC	Tournoi		2 000
Variations crédits de transport :			
Carbo'Run en Volvestre		500	0
Carbonne judo club		800	1 300
CASSES		500	300
CIME		500	800
JSC		4 200	5 000
Basket		300	400

## I. Commission ENVIRONNEMENT et CADRE DE VIE

		2023	2024
<b>BUDGET DE FONCTIONNEMENT</b>			
Décompactage stade A.Prévost/Abbal		7 800	7800
Elagage- entretien sentier randonnée et haies		8 000	6000
Variations Subventions :			
Vélo 107		171	0
<b>ORIENTATIONS ET CHANTIERS 2024</b>			
Extension du colombarium			12 000
Eclairage public Gare	Participation par emprunt du SDEHG		105 000
Aménagement des chemins de randonnées			10 000
Aménagement de la zone naturelle de Nougaret (2 <sup>ème</sup> phase)			15 000
Dynamisation du centre-ville : Rénovation éclairage public et coffrets forains Préau	Participation par emprunt du SDEHG		145 000

## J. Commission FINANCES

- Maitrise des dépenses
- Maintien des subventions aux associations au niveau de 2023 ; les demandes de subvention exceptionnelle devront être étudiées avec attention
- Proposition d'augmentation de la fiscalité de 0.5 %
- Pérenniser une politique d'économie dans les bâtiments et les équipements en baissant la température de chauffe en hiver comme en 2023
- Limiter ou / et reporter les investissements courants non indispensables ; envisager des solutions alternatives pour certains investissements (location, etc)
- financer des investissements qui ont vocation à réduire des dépenses énergétiques (développement durable)

## **4. Proposition de subventions aux associations 2024**

	CA 2023	BP 2024
<b>Subventions aux associations</b>	<b>Compte 65748</b>	<b>Compte 657478</b>
Arts et Culture en Volvestre	9 000	-
ASSU	1 020	1 000
Anciens combattants	180	180
Anciens de la JSC	180	180
Atelier Terre	765	765
Basket Noé -Carbonne	1 800	1 800
Boule carbonnaise	513	500
Baz Art		150
Bridge	180	180
CIME ( escalade)	1 800	1 800
COC Comité directeur	8 100	8 100
Carbo Run en Volvestre	200	200
Carbonne judo club	1 800	1 800
Carbonne plus	5 400	5 400
Carbonne pour un sourire	250	250
Cercle occitan	540	520
Comité des fêtes	26 730	28 080
Comité des fêtes Terrasse	1 890	2 890
Comité du personnel	2 900	2 900
Compagnie Théâtre Le Grand Roque	450	450
Croix Rouge	1 600	1 500
Ecole de musique	25 000	33 000
Emmaus	1 000	1 000
Ensemble pour Jallier	600	300
Farwest Spirit Dancers	180	180
Gymnastique volontaire	500	900
Histoires et Traditions carbonnaises	-	150
Hôpital de jour	260	260
JSC	19 800	18 000
Ice Himalaya	500	500
Jumelage		1 350
L'asso's épicée	1 350	1 350
Los Pagailhos	207	210
Manao An	500	500
MJC	432 932	432 932
Mycologie	-	150
Pêche (APPMA)	450	450
Pétanque	504	500
PST Femina rugby	900	900
PUP en VOL	135	135
Radio Galaxie		500
RCL 15	9 000	9 000
Sapeurs Pompiers Volontaires	1 000	1 000
Scout de France	255	255
Scrabble	180	-
SEL	150	150
Section 1770	150	150
Théâtre 107	900	900
Vélo 107	171	-
FNATH		300
<b>TOTAL</b>	<b>561 922</b>	<b>563 667</b>

	CA 2023	BP 2024
<b>Subventions exceptionnelles</b>	<b>Compte 65888</b>	<b>Compte 65888</b>
Ancien de la JSC	300	
Atelier Terre		2 500
Basket		500
Carbo Run		500
Cercle Occitan		800
Carbonne judo club		3 000
CIME		1 250
CASI		600
Comité des fêtes	15 000	1 350
Comité des fêtes Terrasse		-
Ensemble Pour Jallier		450
Judo	250	
JSC		2 000
MOF	150	-
Séisme Turquie / Maroc / Lybie	3 000	
<b>TOTAL</b>	<b>18 700</b>	<b>12 950</b>

<b>TOTAL SUBVENTIONS</b>		
	CA 2023	BP 2024
Sports et Loisirs	91 484	85 870
Culture / Communication	38 470	42 900
Action sociale	6 115	6 615
Education Enfance Jeunesse	432 932	432 932
Cadre de vie	171	-
Animation locale	5 400	5 400
Personnel	2 900	2 900
Divers	3 150	-
<b>TOTAL</b>	<b>580 622</b>	<b>576 617</b>

## **5. Dépenses d'investissement 2024**

Objet	Compte	Crédits de Reports	Nouvelles dépenses	Montant	Nature de la dépense et commentaires
Taxe d'aménagement	10226	-	16 017,00	16 017,00	
Taxe d'aménagement	10226		16 017,00	16 017,00	
PLU	202	-	20 000,00	20 000,00	
PLU	202		20 000,00	20 000,00	RLP
<b>Frais études</b>	<b>2031</b>	<b>91 783,34</b>		<b>206 783,34</b>	
AMO	2031		20 000,00	20 000,00	
Cuisines - Contrôle technique	2031	87,77		87,77	
Cuisines - MOE	2031	9 927,57		9 927,57	
Déplacement poste Enedis - Place république	2031		5 000,00	5 000,00	
Désimperméabilisation sols	2031	43 434,00		43 434,00	
Etude mobilités	2031		20 000,00	20 000,00	
Halle à la volaille - Etude géotechnique	2031	360,00		360,00	
Honoraires Verteus - Photocopieur	2031		2 000,00	2 000,00	
Investigations géotechniques	2031		20 000,00	20 000,00	
Petite Halle et Pumptrack - MOE / CSPS / BC	2031		23 000,00	23 000,00	
Restructuration Eglise	2031	23 934,00		23 934,00	
Réutilisation eaux non conventionnelles	2031	14 040,00		14 040,00	
Etude Préau	2031		25 000,00	25 000,00	
<b>Fonds de concours - Autres groupements - biens mobiliers, ma</b>	<b>2041581</b>	<b>5 430,00</b>	<b>82 640,00</b>	<b>88 070,00</b>	
SDEHG - Fonds de concours - Ch.Avéranède	2041581		7 000,00	7 000,00	Courrier 6600 €
SDEHG - Fonds de concours - Coffrets marchés Pl.République	2041581		25 000,00	25 000,00	
SDEHG - Fonds de concours - EP Gare	2041581		33 658,00	33 658,00	
SDEHG - Fonds de concours - Extinction EP	2041581		6 982,00	6 982,00	
SDEHG - Fonds de concours - EP Chemin de Balas	2041581	5 430,00		5 430,00	
SDEHG - Fonds de concours - EP Route de Rieux	2041581		10 000,00	10 000,00	



Objet	Compte	Crédits de Reports	Nouvelles dépenses	Montant	Nature de la dépense et commentaires
<b>Logiciels</b>	<b>2051</b>	<b>22 521,60</b>	<b>-</b>	<b>22 521,60</b>	
Charte graphique	2051	180,00		180,00	
Forfait et mise en place de la sécurisation WIFI public	2051	780,00		780,00	
Refonte site	2051	20 784,00		20 784,00	
Windows 10	2051	777,60		777,60	
<b>Terrains nus</b>	<b>2111</b>	<b>-</b>	<b>360 000,00</b>	<b>360 000,00</b>	
Terrains Millet (Monty)	2111		360 000,00	360 000,00	Avec frais de notaire
<b>Terrains de voirie</b>	<b>2112</b>	<b>7 652,00</b>	<b>3 000,00</b>	<b>10 652,00</b>	
Terrains Chemin de la Dourdouille	2112	7 652,00	3 000,00	10 652,00	
<b>Cimetières</b>	<b>2116</b>	<b>-</b>	<b>12 000,00</b>	<b>12 000,00</b>	
Colombarium	2116		12 000,00	12 000,00	
<b>Plantations d'arbres</b>	<b>2121</b>	<b>711,00</b>	<b>16 500,00</b>	<b>17 211,00</b>	
Plantations d'arbres	2121	711,00	16 500,00	17 211,00	dont aménagement ancienne STEP 10000 €
<b>Autres agencements et aménagement de terrains</b>	<b>2128</b>	<b>-</b>	<b>50 000,00</b>	<b>50 000,00</b>	
Aménagement des sentiers de randonnées	2128		10 000,00	10 000,00	
Aménagement zone nougaret (barbis)	2128		15 000,00	15 000,00	
CTM - Création d'une dalle de stockage	2128		10 000,00	10 000,00	
Piétonnier impasse du Claous	2128		15 000,00	15 000,00	
<b>Bâtiments administratifs</b>	<b>21311</b>	<b>8 974,22</b>	<b>5 000,00</b>	<b>13 974,22</b>	
MAIRIE - Aménagements électriques	21311		5 000,00	5 000,00	Entreprise extérieure (au départ 5000€)
MAIRIE - Menuiseries	21311	8 974,22		8 974,22	
<b>Bâtiments scolaires</b>	<b>21312</b>	<b>-</b>	<b>10 000,00</b>	<b>10 000,00</b>	
Chanfreau -peintures	21312		10 000,00	10 000,00	Entreprise extérieure
<b>Bâtiments Culturels et sportifs</b>	<b>21314</b>	<b>-</b>	<b>7 000,00</b>	<b>7 000,00</b>	
BOULODROME - Ouverture	21314		7 000,00	7 000,00	
<b>Bâtiments publics - Autres</b>	<b>21318</b>	<b>5 322,10</b>	<b>35 000,00</b>	<b>40 322,10</b>	
Centre de Loisirs	21318		5 000,00	5 000,00	Entreprise extérieure (au départ 20000 €)
Contrôle d'accès	21318		30 000,00	30 000,00	
CSC : CTA chauffage	21318	5 322,10		5 322,10	

Objet	Compte	Crédits de Reports	Nouvelles dépenses	Montant	Nature de la dépense et commentaires
<b>Installations générales, agencements, aménagement des constr</b>	<b>21351</b>	<b>-</b>	<b>49 100,00</b>	<b>49 100,00</b>	
CSC - Isolation thermique	21351		2 500,00	2 500,00	
CSC - Store baie vitrée	21351		1 600,00	1 600,00	
Ecoles - Isolation thermique	21351		35 000,00	35 000,00	
Gymnase - Rideaux	21351		5 000,00	5 000,00	
Mairie - Eclairage CM	21351		5 000,00	5 000,00	
<b>Installations de voirie</b>	<b>2152</b>	<b>1 597,91</b>	<b>75 500,00</b>	<b>77 097,91</b>	
Barrière anti bélier	2152		20 000,00	20 000,00	
Barrières mobiles stationnement	2152		6 000,00	6 000,00	
Mobilier Urbain	2152	858,11	20 000,00	20 858,11	
Panneaux de rues	2152	739,80	2 500,00	3 239,80	
Signalisation verticale	2152		7 000,00	7 000,00	
SIL	2152		20 000,00	20 000,00	
<b>Reseaux d'électrification</b>	<b>21534</b>	<b>-</b>	<b>25 000,00</b>	<b>25 000,00</b>	
Réseaux - Chemin Doudouille	21534		25 000,00	25 000,00	
<b>Autres reseaux</b>	<b>21538</b>	<b>-</b>	<b>16 500,00</b>	<b>16 500,00</b>	
Création d'un puisard au Lançon	21538		8 000,00	8 000,00	
Mise en Place Fontaine eau - Pl.république	21538		8 500,00	8 500,00	Mobilier urbain et réseaux
<b>Autres matériels et outillage d'incendie et de défense civile</b>	<b>21568</b>	<b>2 458,32</b>	<b>30 000,00</b>	<b>32 458,32</b>	
BAES	21568		3 000,00	3 000,00	
Extincteurs	21568		3 000,00	3 000,00	
Matériel sécurité	21568	2 458,32	8 000,00	10 458,32	
Poteaux incendie	21568		16 000,00	16 000,00	
<b>Autres</b>	<b>2158</b>	<b>11 937,92</b>	<b>10 000,00</b>	<b>21 937,92</b>	
Gare : Installat ion 7 bornes IRVE	2158		10 000,00	10 000,00	
Gendarmerie : Installat ion 2 bornes IRVE	2158	11 937,92		11 937,92	

Objet	Compte	Crédits de Reports	Nouvelles dépenses	Montant	Nature de la dépense et commentaires
<b>Matériel de transport</b>	<b>21828</b>	<b>-</b>	<b>165 000,00</b>	<b>165 000,00</b>	
Camion PL	21828		130 000,00	130 000,00	Vu D ST le 26/01/24
Véhicule EV	21828		35 000,00	35 000,00	
<b>Matériel de bureau et info - Scolaire</b>	<b>21831</b>	<b>416,40</b>	<b>1 300,00</b>	<b>1 716,40</b>	
Matériel informatique écoles	21831	416,40	1 300,00	1 716,40	
<b>Matériel de bureau et info - Autre</b>	<b>21838</b>	<b>6 435,60</b>	<b>11 250,00</b>	<b>17 685,60</b>	
Matériel informatique	21838		4 250,00	4 250,00	
Photocopieurs	21838		7 000,00	7 000,00	
Téléphones	21838	6 435,60		6 435,60	
<b>Mobilier - Scolaire</b>	<b>21841</b>	<b>-</b>	<b>10 790,00</b>	<b>10 790,00</b>	
Mobilier scolaire	21841		10 790,00	10 790,00	
<b>Mobilier - autres</b>	<b>21848</b>	<b>-</b>	<b>8 220,00</b>	<b>8 220,00</b>	
Administratif	21848		1 000,00	1 000,00	
CANTINE - table maternelle + 8 Chaises	21848		920,00	920,00	
Tables CSC	21848		1 300,00	1 300,00	
Tables et tréteaux service Manifestation	21848		5 000,00	5 000,00	
<b>Autres immo corporelles</b>	<b>2188</b>	<b>2 634,80</b>	<b>196 700,00</b>	<b>199 334,80</b>	
Adaptation de 5 bennes	2188		15 000,00	15 000,00	
Appareil photo	2188		100,00	100,00	
Autolaveuse	2188		10 000,00	10 000,00	Vu D ST le 22/01/24
Balançe de tri (3)	2188		1 000,00	1 000,00	
Caisses enregistreuses piscines	2188		3 000,00	3 000,00	
Chariots nettoyage des écoles	2188		3 000,00	3 000,00	Vu D ST le 22/01/24
CMJ	2188		5 000,00	5 000,00	
Combi système STIHL	2188	449,00		449,00	
Cone de signalisation / Enrouleur	2188	1 066,80		1 066,80	
Déssherbeuse	2188		7 000,00	7 000,00	
Grille d'exposition affichage école	2188		1 250,00	1 250,00	

Objet	Compte	Crédits de Reports	Nouvelles dépenses	Montant	Nature de la dépense et commentaires
Machine à glaçons CSC	2188		1 800,00	1 800,00	
Micros CSC	2188		250,00	250,00	
Modification benne transport logistique	2188		3 600,00	3 600,00	
Nappes	2188		700,00	700,00	1er équipement
Petit matériel - Equipements publics	2188		4 000,00	4 000,00	
Petit matériel - Espaces Urbains / Logistiques	2188		4 000,00	4 000,00	
Petit matériel - EV	2188		4 000,00	4 000,00	
Plaque de cuisson / thermomètre	2188		2 000,00	2 000,00	
PM - 1 Pistolet semi-automatique	2188		1 000,00	1 000,00	
PM - 2 Pistolets à impulsion électriques TASER	2188		4 700,00	4 700,00	
PM - Gilet pare-balle	2188		1 000,00	1 000,00	
Projecteur Cinéma	2188		80 000,00	80 000,00	
Racks stockage bancs	2188		3 700,00	3 700,00	
Sonorisation portable	2188		600,00	600,00	
Taille haie	2188	1 119,00		1 119,00	
Tondeuse Robot ou autoportée	2188		40 000,00	40 000,00	
<b>Immos en cours - constructions - Agencements et aménagement</b>	<b>2312</b>	<b>-</b>	<b>200 000,00</b>	<b>200 000,00</b>	
Pumptrack	2312		200 000,00	200 000,00	Marché plusieurs acomptes
<b>Immos en cours - Constructions</b>	<b>2313</b>	<b>73 528,73</b>	<b>37 000,00</b>	<b>110 528,73</b>	
CTM - Réhabilitation Cheneaux	2313		27 000,00	27 000,00	
CUISINES	2313	73 108,73		73 108,73	
ESPACE DE CONVIVIALITE	2313	420,00		420,00	
GYMNASE - Sol	2313		10 000,00	10 000,00	
PETITE HALLE	2313		-	-	AP/CP

Objet	Compte	Crédits de Reports	Nouvelles dépenses	Montant	Nature de la dépense et commentaires
Immos en cours - Installat° techniques	2315	130 428,59	127 692,00	258 120,59	
AMO - Réseaux et télécoms	2315		2 192,00	2 192,00	
Fibre	2315	75 180,00		75 180,00	
Signalisation horizontale	2315	1 612,68	13 000,00	14 612,68	
Viabilisation Lançon	2315		7 500,00	7 500,00	
Viabilisation Logis 2	2315		30 000,00	30 000,00	
Vidéoprotection	2315	12 753,64	70 000,00	82 753,64	
Wifi	2315	40 882,27	5 000,00	45 882,27	
Travaux pour compte de tiers	458	4 331,45	-	4 331,45	
Passerelle pont de Pierre - RD 10	4581		-	-	
Carrefour rue V.Hugo	4581-26	4 331,45		4 331,45	
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>376 163,98</b>	<b>1 581 209,00</b>	<b>2 072 372,98</b>	

## 6. Endettement pluriannuel

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Frais TTC	Commissions TTC	Capital restant dû
2024	487 516,35 €	49 600,67 €	437 915,68 €	0,00 €	0,00 €	3 487 921,61 €
2025	417 633,29 €	42 286,55 €	375 346,74 €	0,00 €	0,00 €	3 050 005,93 €
2026	416 479,12 €	36 093,28 €	380 385,84 €	0,00 €	0,00 €	2 674 659,19 €
2027	409 771,48 €	29 779,95 €	379 991,53 €	0,00 €	0,00 €	2 294 273,35 €
2028	392 130,94 €	23 516,76 €	368 614,18 €	0,00 €	0,00 €	1 914 281,82 €
2029	274 145,84 €	17 826,63 €	256 319,21 €	0,00 €	0,00 €	1 545 667,64 €
2030	244 063,08 €	13 942,64 €	230 120,44 €	0,00 €	0,00 €	1 289 348,43 €
2031	166 911,09 €	10 622,93 €	156 288,16 €	0,00 €	0,00 €	1 059 227,99 €
2032	166 034,74 €	8 094,91 €	157 939,83 €	0,00 €	0,00 €	902 939,83 €
2033	120 500,81 €	5 500,81 €	115 000,00 €	0,00 €	0,00 €	745 000,00 €
2034	109 624,32 €	4 624,32 €	105 000,00 €	0,00 €	0,00 €	630 000,00 €